

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matières du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

OCTOBRE 1740.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Majesté Imperiale & Catho-
lique, & Marchand Libraire.

M. D C C. XL.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation du
Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois, & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible: Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Païs. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à present 41. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothéque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par Mr. de Beaumarchais, à present en 12. Tomes 27. part. in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Camulat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier les vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothéque Italique & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les-trois mois, de même que de la Bibliothéque raisonnée, qui contient à present 24. Tomes en 2. parties chacun; & la Bibliothéque Germanique à present 45. vol.

LA CLEE DU CABINET

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Où, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Octobre 1740.

ARTICLE I.

Qui contient quelques piéces de Litterature.

L Jacques Jacob, Libraire à Liege, debite actuellement les quatre premiers Tomès d'un ouvrage qui a pour titre: *Chronologie historique & universelle, qui contient tous les évenemens mémorables qui sont arrivés depuis le commencement au monde jusqu'à present; avec leurs époques & leurs principales circonstances, par Mr. Gayot, Docteur és Arts, & Gradué de l'Université de Paris.* Ouvrage auquel deux Docteurs de l'Université de Louvain ont donné leur approbation; sçavoir, Mrs. de Quareux, & de Hagen. Ils reconnoissent que l'Auteur « y releve » la secheresse de la Chronologie par les agré- » mens de l'Histoire universelle, & éclaircit les » évènements de l'Histoire universelle par la lu- » miere de la Chronologie: Que par un choix » judicieux il a recueilli déjà dans le premier To- » me, tout ce qui ne se trouve répandu que » dans un très-grand nombre de Livres anciens

& nouveaux, mêlant l'utile avec l'agréable ;
 Qu'il y a mis du sien, & qu'il appuyé les
 tout de preuves certaines, ou très-plausibles,
 qu'il diversifie par des réflexions curieuses
 & de sçavantes remarques : Que cet ouvrage
 tiendra lieu d'une petite Bibliothèque His-
 torique & Chronologique sur le sacré & le
 profane, & épargnera des frais, des peines
 & du tems à toutes sortes de personnes.

II. Le même Auteur veut nous donner en-
 core un Ouvrage bien plus admirable que sa
 Chronologie, puisqu'il est la *Pierre des anciens
 Philosophes, ou le secret de faire l'Elixir qui con-
 vertit tous les métaux imparfaits en argent & en
 or, & qui est pour le corps humain une medecine
 universelle, capable de le conserver sain & toujours
 en vigueur jusqu'au dernier jour, contenu dans le
 Testament de Jean Isaac, Hollandois, traduit du
 Latin en François.*

Mais entendons raisonner nôtre Auteur sur
 la matiere qu'il nous presente dans un Avertis-
 sement que voici, avec les conditions singulier-
 es sous lesquelles on sera tenu de souscrire pour
 sa Pierre Philosophale.

A V E R T I S S E M E N T.

LE secret de la pierre des Anciens Philoso-
 phes a été de tous tems l'objet de l'ambiti-
 on des plus grands génies. Mais la Sagesse
 qui ne communique pas ses secrets à tout le
 monde, a tenu celui-ci tellement caché, que la
 plûpart, après des dépenses ruineuses, déses-
 perans de le trouver, l'ont regardé comme une
 chimere; tandis que d'autres, persuadés qu'il
 y a eu des hommes assez favorisés de la Sagesse
 pour

pour participer à un si grand trésor, ont perseveré jusqu'au dernier soufle de leur vie dans l'esperance de le trouver. Néanmoins l'on peut en acquérir la connoissance de deux manieres : la premiere, par un étude non interrompuë des Philosophes qui ont possédé ce trésor inestimable ; la seconde, par la révelation d'un Philosophe au fait de cet art divin.

Il est vrai que l'étude des Philosophes conduit rarement au but que l'on se propose en les étudiant. Ils ont caché leurs connoissances sous les envelopes d'énigmes, de figures & de détours, que l'on ne découvre en les lisant qu'un labyrinthe de contradictions apparentes. Aussi ne trouve-t-on que le celebre Philosophe Michel Potier qui se soit flatté d'avoir appris le secret de la pierre des Philosophes par une étude de quarante ans. (a) Il en a enseigné publiquement la théorie à un petit nombre de disciples choisis qui lui prêtoient serment de ne réveler le secret à personne, & il a offert lui-même d'en venir à la pratique aux conditions mentionnées dans ses écrits.

La révelation est la voye la plus courte & en même-tems la plus sûre pour l'obtenir. De tout tems il y a eu des Philosophes qui ont possédé ce secret admirable. Depuis Hermès, ou Mercure Trismégiste (b) qui est le premier que l'on sache l'avoir possédé, il a été communi-

Q 3 que

(a) Michel Potier vivoit sur la fin du 16. siècle & au commencement du 17. faisant sa résidence à Essen, Ville Imperiale, dans la Westphalie à 7. lieues de Cologne.

(b) Hermès vivoit avant la fondation de Troye a capitale de Phrygie.

qué de main en main jusqu'à Jean Isaac d'Hollande. (a)

De ce nombre ont été, parmi les Anciens (outre Hermès) Pythagore, Aristote, Hermogene, Parmenidès, Diomède, &c. Et parmi les modernes Geber, Raymond Lulle, Albert le grand, Arnold de Ville neuve, Avicenne & Hermès son précepteur, l'Auteur du Traité du soufre, le Comte Bernard de Trévifan; Rosin, le Lys, Denis, Zacharie, Moriene, l'Auteur des 12. Traités, Nicolas Flamel, Fabrice Pédagogue du Prince de Liege, Orbion, Ange de Naples, Jean de Sienne, Florius, Ortolphe; les Philosophes Ambroise, Lucas, Bacchus, Rafis, Ascagne, Calis, Mirede, Ménade, Orphelée, Platin, Milléde, Dédale, Monalde, Bonelle, Alphidius, Arristée, Pandolphe, Aron, Alphion, Almazat, Leon, Yrbogesselim, Clangor bucina, Mundus, Dandin, Hugontion de Pise, Basile Valentin, outre. Isaac de Hollande, & une infinité d'autres qui l'ont tous reçu par révélation, avec serment de n'en faire usage que pour la gloire de Dieu, & le bien du prochain, & de ne le révéler qu'à une seule personne qui en fût digne.

L'Histoire de Raymond Lulle qui a déchargé dans les trésors du Roi d'Angleterre six millions de livres d'or provenans de son travail, & la déclaration de Nicolas Flamel, qui n'étant qu'un Relieur de Livres, est devenu depuis un celebre Philosophe vanté par tous ceux qui sont venus après lui, en pratiquant le secret qu'il avoit trouvé par hazard dans l'abregé du livre
d'Al-

(a) *Jean Isaac d'Hollande a été Professeur à Cologne sur la fin du 16. siècle.*

d'Almazat , par le moyen duquel il a acquis des biens immenses, (a) & plusieurs autres particularités de cette nature prouvent assez que le secret n'est point un problème de pure spéculation , mais qu'il est aussi sûr dans la pratique qu'il est démontré dans la théorie.

Cependant , quoique cette connoissance soit une des plus certaines qu'il y ait dans la nature , l'on peut dire qu'il n'y a point d'art plus décrié que l'Alchimie. La raison en est bien sensible : le véritable secret n'a jamais été scû que d'une seule personne en même tems , qui l'enseignoit à une seconde à charge de le révéler à une troisième après

(a) Nicolas Flamel Parisien trouva ce livret composé par Almazat ; ce que ledit Flamel même témoigne par ce qui s'ensuit qu'on a trouvé signé de sa main après sa mort en un vieux exemplaire.

Je Nicolas Flamel pauvre Ecrivain & Libraire natif de Paris , rue de Morveaux , par la souveraine bonté & grace de Dieu trouvai en reliant un livre , le livret ci-dessus écrit , en quel me suis ébattu de faire le contenu , lequel livret par la grande grace de Dieu m'a donné tant de biens que j'ai conquis la Seigneurie de 16. Paroisses en tour de Paris sans reproche à Dieu. Car à lui en est la loüange & non pas à moi , & tant en ai fait qu'en mon testament j'ai laissé en pieuses aumônes plus de quatre mille écus d'or (c'est environ 400000. liv. monnoye de France d'aujourd'hui) comme peut apparoir par mondit testament , signé & écrit de ma main. Par quoi je considero la science à moi donnée n'être pas perdue , mais augmentée pour secourir aux pauvres de Dieu ; & afin que ceux qui ceci verront , m'aient pour recommandé vers Dieu , j'ai voulu ceci écrire aux fils de doctrine.

après la mort de la première. Cependant tandis qu'il n'y avoit au monde qu'une ou deux personnes qui sçussent ce secret, il s'y en trouvoit dix mille qui le cherchoient où il n'étoit pas: les uns dans la rosée de Mai, les autres dans des herbes, ceux-ci dans le sperme humain, ceux-là dans le mercure commun, quelques-uns dans l'eau, d'autres dans l'or vulgaire, jusques dans le sang, les œufs, les excréments, dans le crin, dans l'urine &c. Infortunés Alchymistes qui après avoir épuisé leurs corps, leur esprit & leurs biens à chercher inutilement ce qu'ils étoient si éloignés de trouver, se sont vûs réduits à la pauvreté. Néanmoins pour se consoler en quelque façon de leurs pertes, ils s'en alloient disans qu'ils avoient trouvé ce qu'ils avoient cherché. L'un publioit qu'il avoit le secret de faire de l'or, l'autre qu'il sçavoit l'art de convertir le mercure en argent: (ils l'avoient en effet, car il n'est pas difficile de faire de l'or & de l'argent;) & s'adressans à des personnes puissantes, en presence de qui ils faisoient l'épreuve de leur secret, ils réussissoient. Avec 4. onces de poudre d'or ils faisoient un lingot d'or de la même pesanteur. Avec 4. liv. de mercure il faisoient une demi livre d'argent. D'un marc d'argent ils faisoient 2. onces d'or (a) mais tout compté & rabattu il en coutoit sa peine & ses dépenses. Cependant un Seigneur qui voyoit quatre onces d'or d'une demi livre d'argent sans sçavoir que pour faire cet or & cet argent il en coutoit plus que l'or & l'ar-

(a) Selon les Philosophes il y a autant d'or dans un marc d'argent: Mais les Orfevres ne savent pas le tirer. Jean Isaac enseigne à le faire.

L'argent ne valoient, s'imaginait avoir le secret tant vanté de la pierre des Anciens Philosophes. Mais lorsqu'il étoit question d'en venir au fait, Mr. l'Alchimiste qui avoit eu le secret de tirer quelques milliers d'écus d'avance, avoit eu aussi celui de disparaître pour jamais.

Ces fourberies des faux Alchimistes ont fait regarder par la plûpart la pierre des Anciens Philosophes comme une *casta meretrix, qua omnes pellicit, neminem admittit; cujus principium est mentiri, medium decipere, finis mendicare*; & aujourd'hui un Alchimiste ne passè que pour un *Algemist*; c'est-à-dire, en flamand un homme qui perd tout.

Idée de l'Ouvrage.

L'Auteur a appris de son Pere, qui le tenoit d'une autre main, le secret de la pierre des Anciens Philosophes. Il l'a couché par écrit ouvertement, (ce qu'aucun Philosophe avant lui n'avoit fait) & cela dans la vûe de le transmettre à son fils, à condition de ne le révéler qu'à une seule personne (a) capable de garder elle-même

(a) C'est pourquoi les Anciens avoient coutume de s'obliger par serment à ne révéler ces deux secrets qu'à leurs fils, encore n'étoit-ce qu'à ceux qui avoient de la disposition & qui en étoient dignes c'est pourquoi l'art est toujours demeuré enseveli & n'a jamais été communiqué avant le tems de mon pere. Et je l'enseigne aujourd'hui ouvertement à mon fils, à condition qu'il me jure par le Dieu vivant qu'il ne s'en servira que pour la gloire de Dieu & l'utilité de son prochain : puisque sans cela il en pourroit arriver de grands maux dont Dieu tireroit vengeance sur †

même le secret, & de ne s'en servir que pour la gloire de Dieu & l'utilité du prochain. Néanmoins pour empêcher que son écrit, s'il venoit à tomber en d'autres mains, ne fût entendu des ignorans & des indignes, il a caché en quelque façon sa marche, non en parlant par énigmes, comme les Anciens Philosophes, mais en employant des signes, des marques & des chiffres, qu'il croyoit ne pouvoir être entendus par les idiots, & qu'il devoit expliquer verbalement à son fils. Or, argent, mercure, cuivre, plomb, étain, fer, sel de perle, sel commun, sel armoniac, arsenic, vitriol, huile, soufre &c. tout est désigné dans son testament par des chiffres & des figures toutes différentes de celles que les Chymistes employoient dans leurs livres : il en a été de même à l'égard des jours qu'il faut employer à calciner, sublimer, macerer, mortifier &c.

Il dit « voilà comme je vous explique la
 » matiere dont la pierre doit être faite ; si vous
 » avez assez d'esprit pour entendre ce que je
 » dis, vous comprendrez aisément la matiere d'où
 » se tire la pierre, & que je vous l'ai expli-
 » quée manifestement en d'autres termes. »

Il a fallu beaucoup d'étude & de travail pour trouver la clef de tous ces chiffres. Cependant par la force du jugement, par la confrontation de ce qui suit avec ce qui précède, de ce qu'il y a d'obscur avec ce qu'il y a de clair, par la connoissance des effets, vertus & propriétés qu'il attribué à chaque chose, il est possible d'en venir à bout. Aussi je me flatte qu'il n'y

† ceux qui le communiqueroient à des personnes indignes. Jean Isaac en son testament,

à aucun chiffre dans le testament de Jean Isaac que je n'aye deviné juste.

Ce n'étoit pas là néanmoins toute la difficulté. Le manuscrit est d'une écriture ancienne, en caractères flamands, tout en abrégé, & si difficile à lire, que plusieurs sçavans Médecins & habiles Chymistes à qui je l'ai fait voir, en ont regardé la lecture comme impossible. Aussi n'en suis-je venu à bout que par une attention opiniâtre & toujours guindée, ayant été obligé de laisser en blanc une quantité de mots que je ne pouvois entendre; mais à mesure que j'avançois à copier l'original, l'intelligence de ces termes obscurs que je n'avois pû entendre d'abord, me venoit naturellement.

L'Auteur enseigne toutes les différentes manieres dont les Anciens se sont pris pour faire la pierre, comment ceux qui sont venus après, à force de travail & de méditation, ont trouvé des expédiens pour abréger le tems & la dépense. Il donne lui-même la procession pour faire la pierre, de la maniere qu'il l'a faite de ses propres mains. « Je vous jure, dit nôtre » Philosophe, en foi d'Isaac que je suis, que » j'ai fait moi-même une fois de mes propres » mains l'opération, & que j'en ai fait de » même plusieurs autres aussi de mes propres » mains, outre celles que j'ai vû faire, & celles » dont j'ai entendu parler: mais je vous pro- » teste qu'il n'y en a aucune qui soit si cer- » taine; & sur laquelle on puisse faire tant de » fond que sur la mienne. »

Il suffit d'avoir une fois en sa vie fait la pierre pour n'avoir plus besoin de recommencer, puisqu'elle peut être multipliée à l'infini: ce qui a fait dire à Hermès & à tous les Phi-
losophes

Philosophes après lui cette énigme remarquable du mercure : « Qui me sçauroit lier avec mon frere »
 » ou ma sœur , je viendrois avec si grande
 » puissance que je pourrois nourrir mille hom-
 » mes chaque jour.

La pierre ne convertit pas seulement les métaux imparfaits en or & en argent ; nôtre Philosophe qui en a fait l'expérience , déclare « qu'il » a fait lui-même la pierre d'une façon qu'elle » teint depuis 1. jusqu'à 1000. ; qu'elle est » charmante à voir la nuit , & dans les tenebres » les plus épaissés , où elle répand une lumière » qui rend la chandelle inutile. Il a fait aussi » de l'huile d'un mineral qui rend une telle » lueur la nuit que l'on peut aisément lire & » écrire à sa lumière , huile qui donne à toutes » les pierres une teinture de rubis qui fait que » quand elles sont enchassées dans un anneau » elles servent à ceux qui les portent de lumière perpétuelle. »

Quoique le testament de Jean Isaac n'ait jamais été publié , l'Auteur n'a pas laissé d'avoir eu de son vivant la réputation de sçavoir faire la pierre des Anciens Philosophes. Il en a tellement raisonné de vive voix , que ce qu'il en a dit de bouche , a été recueilli comme des sentences. Aussi Michel Potier en cite-il parmi celles des autres Philosophes dans sa dédicace à l'Empereur Ferdinand , & à son Frere le Roi de Hongrie & de Boheme ; par exemple : *Si pauper fueris , opus prosequi non poteris : ars enim ista inimica pauperibus , sumptus magnus est , opusque paucâ materiâ fieri nequit* , paroles qui ne se trouvent point dans son testament. (1)

On

(1) Voici la vertu que nôtre Philosophe lui*

On demandera sans doute combien il faut de tems, combien de dépenses pour venir à bout de l'ouvrage. A quoi je reponds qu'il ne faut pas plus d'un an de la maniere que Jean Isaac l'a fait lui-même ; & qu'à vûë de Pays il faut bien un millier d'écus pour en faire les frais ; non qu'il faille une si grande somme pour avoir les vaisseaux & la matiere, mais cela s'entend

y
*attribuë pour conserver la vie, la santé, & guerir les maladies : prenez un grain de cette pierre, dit-il, que vous mettrez dans un verre de bon vin . . . lorsque le malade l'a pris, la pierre va droit au cœur dont elle chasse toutes les humeurs mauvaises, venimeuses & infectes. Il commence à suer ; car la pierre dissout & ouvre tous les pores du corps dont elle tire toute la matiere vitieuse . . . le malade n'en est ni plus foible ni plus languissant pour cela, au contraire il en devient plus fort & plus dégagé, parce que la pierre ne chasse que ce qui est malin & contraire à la nature ; & ce qui en est ami, elle le retient & le conserve dans son essence . . . On ne cesse point de suer que toutes les humeurs venimeuses & impures ne soient chassées du sang, alors la sueur cesse aussi-tôt.

Le jour suivant donnez-en encore un grain . . .

Le troisième jour encore un grain, après quoi il sera tellement fortifié de cœur, dans les membres & par tout le corps ; il sera si léger & alerte qu'il ne lui semblera pas qu'il soit homme, mais esprit ; & s'il continuë pendant 9. jours d'en prendre un grain il est certain que son corps deviendra aussi spirituel que s'il avoit vécu pendant toute sa vie des fruits du Paradis Terrestre, comme celui qui en prend une fois la semaine de la maniere que je viens de le marquer vivra sain & dans une parfaite santé jusqu'au dernier jour.

y compris les ingrédiens, le tems & le feu qu'il faut employer. Ainsi qui veut entreprendre l'ouvrage doit être bon Chymiste, homme de bien, & qui ait de la religion, homme incapable d'abuser de la confiance que l'on auroit en lui.

Comment le Manuscrit est tombé entre mes mains.

Un Cavalier que je ne connoissois point, assurant dans un air d'opulence, qu'il avoit cherché en différentes parties de l'Europe une personne assez fidèle & en même-tems assez habile pour venir à bout de la traduction du testament de Jean Isaac, me vint trouver il y a quelques années. C'est un habile Chymiste à ce qu'il m'a paru.

J'employai huit jours avec lui pour essayer si je pourrois déchiffrer quelques pages : il trouva du sens dans ce que j'avois ébauché, & il se persuada que j'en viendrois à bout à mon honneur. Les conventions de sa part furent de me donner cent louis d'or pour ma traduction, outre d'autres avantages considerables dont il me flattoit. J'ai fait de mon côté plus que je n'avois promis ; car j'ai interprété tous les chiffres & traduit tous les passages en langues étrangères, ayant cultivé à cet effet les foibles connoissances que j'avois déjà de ces langues. J'ai touché durant le cours de mon travail 50. guinées. Les airs de grandeur & de generosité que mon Cavalier faisoit paroître, & la satisfaction qu'il témoigna de mon ouvrage, ne me laisserent concevoir aucune défiance de sa probité. Je lui remis mon manuscrit en original avec la copie que j'en avois tirée en latin, à côté de laquelle est ma traduction Françoisé : cependant il y a deux ans que je sollicite en vain le reste de
mon

mon payement, & comme le brouillon de ma traduction Françoisse est resté entre mes mains aussi correcte que la copie que j'en ai délivrée, je compte m'en servir pour me tenir lieu de mes 50. guinées & de pareille somme que je répète pour frais, voyages, déboursés & autres dépenses de cette nature.

Conditions de la Souscription.

Je ne tirerai que 50. exemplaires pour ne point prisoaner ni avilir un secret de cette nature.

Je les distribuerai à ceux qui sousscriront, aux conditions que le Philosophe Michel Potier enseignoit cet art, je veux dire que je n'admettrai de souscription que de personnes d'une probité reconnue, qui ne soient ni Imprimeurs ni Libraires, lesquelles feront le serment ci-dessous (a), permettant néanmoins de le communiquer à un Chymiste en lui faisant prêter le même serment dans la vûe d'en faire usage.

Le prix de la souscription pour chaque exemplaire sera de quatre louis d'or ou guinées, qui se payeront en sousscrivant.

L'on pourra sousscrire chez tel Banquier, ou personnes en place qui voudront recevoir la souscription & le serment, & en donner une attestation

(a) 1. De garder l'exemplaire qui leur sera délivré, de sorte qu'il n'en soit tiré de leur vivant aucune copie, & qu'après leur mort il ne tombe qu'entre les mains d'une personne qu'ils en estiment digne.

2. De me donner une portion de la pierre, en cas qu'ils en viennent à bout.

3. Que l'exemplaire est pour la personne qui sousscrit & non pour d'autres.

tation en bonne forme, laquelle garderont le prix de la souscription jusqu'à ce que je leur envoie les exemplaires cachetés avec l'adresse de la personne à qui ils doivent être délivrés pour la St. Jean de l'année prochaine au plus tard.

Il faudra m'envoyer les noms, surnoms, qualités & demeures des souscripteurs avec le certificat du serment prêté en la forme ci-dessus.

S'il arrivoit qu'il y eût plus de 50. souscripteurs, les premiers seront préférés, & l'on rendra l'argent aux autres.

Ceux qui s'adresseront à moi-même, Sr. Gayot à Maëstricht en Hollande, ou au Sr. Gramme, Marchand Libraire en Vinave d'Isle à Liege, seront assurés d'avoir leurs exemplaires; pourvu que l'on nous envoie les quatre guinées, ou loüis d'or en lettre de change à toucher sur Liege ou Bruxelles, afin que s'il venoit des souscriptions après que les cinquante exemplaires, seront remplis, je puisse renvoyer la lettre de change avec le certificat de prestation de serment.

L'exemplaire imprimé n'aura gueres plus de volume qu'un Tome de ma *Chronologie Historique & Universelle*, ou 25. feüilles d'impression. Ce n'est pas qu'il faille tant d'écrit pour enseigner le secret, mais c'est que Jean Isaac donne toutes les différentes processions, & raisonne en Philosophe Hermétique sur tout ce qui appartient au regne mineral, d'une façon qui fera plaisir aux curieux.

Quelqu'un dira, peut-être, de quoi je m'avise de communiquer un secret de cette nature. A quoi je reponds que Michel Porier l'a fait aussi sous les yeux des Rois & des Empereurs Chrétiens, sans en avoir été repris ni empêché.

Mais, dira-on peut-être encore, si le secret est

est véritable, que ne le pratiquez-vous ? que ne faites-vous la figure d'un Prince ?

(a) Je suis persuadé par la connoissance de la possibilité de la nature & le témoignage des Philosophes ; qu'il l'est. Ce qui me confirme dans mon opinion ; ce sont les 6. millions d'or que Raymond Lulle en a tirés, les 16. Seigneuries & les 400000. l. en œuvres pies de Nicolaïs Flamel, dont les monumens subsistent

R dans

(a) Quand Christophe Colomb, ce fameux Génois, se presenta à la Cour de Castille, assurant, malgré la Constitution du Pape Zacharie qui défendoit sous peine d'excommunication de croire qu'il y eut des Antipodes, qu'il y avoit un autre monde, chacun se moquoit de lui, on le traitoit de fol, on lui demandoit s'il y avoit été. Il y a plus ici : Tous les Philosophes assurent d'une voix unanime, conformément à la possibilité de la nature, qu'ils ont tous été dans le Royaume mineral ; tous unanimement enseignent la route qu'il faut tenir pour y arriver.

Christophe Colomb n'avoit pour fondement de son opinion que d'avoir vû sur mer des bois, des cadavres &c., d'une nature toute différente de ce qu'il avoit vû dans le monde connu : Ici nous voyons de l'or & de l'argent apporté de notre regne mineral.

Christophe Colomb fut 20. ans à solliciter de quoi faire son voyage, il obtint enfin 17000. ducats de la Reine Isabelle qui mit ses bijoux en gage pour faire cette somme, les finances de Castille ayant été épuisées par les guerres contre les Mores ; il exposa son honneur & sa vie. Ici il ne faut ni tant de tems, ni tant de dépenses, & il n'y a aucun risque.

dans les charniers des Innocens à Paris, & plusieurs autres particularités de cette nature. Je suis persuadé que si jamais personne l'a eu, ç'a été Jean Isaac qui assure l'avoir si bien eu, qu'il l'a pratiqué, qu'il a réussi, qu'il a fait cette pierre miraculeuse de différentes manières, de ses propres mains, sans avoir jamais manqué son coup.

Mais encore plus fort ; que ne le faites-vous ?

Je compte bien le faire un jour : mais pour cela il faut que je sois en état de sacrifier un millier d'écus sans m'incommoder. D'ailleurs, que d'autres ayent le secret, le pratiquent, réussissent, cela ne m'empêchera pas d'en faire de même, lorsque je le jugerai à propos, ou plutôt, je n'aurai pas besoin de m'en mêler, puisque l'on sera obligé de me donner une portion de la pierre. (a)

IV. Dictionnaire Oeconomique en quatre Volumes in folio, enrichis de figures en taille-douce, gravées par un Disciple de feu B. Picard le Romain, si renommé par la délicatesse de son burin ; que le Sr. *Henry Thomas*, Imprimeur ordinaire

(a) *Alexandre le Grand ne voulut pas entendre un homme qui lui offroit le secret pour accourcir le chemin de la Macédoine jusques aux plus hautes régions de l'Asie, en sorte que l'on fit en 6. ou 7. jours ce que les couriers ne pouvoient faire en moins de six semaines. Ce Prince en eut un tel regret qu'il fit depuis chercher cet homme par tout, sans avoir jamais pu découvrir ce qu'il étoit devenu.*

Nous avons, à tout événemens, crû devoir insérer ce projet dans nôtre Journal, qui nous est venu de Liege imprimé, pour le mettre à la censure du public, qui en pensera ce qu'il lui plaira.

des Princes &c. Octobre. 1740. 253

ordinaire de S. A. R. MADAME, Duchesse
Douairiere de Lorraine & de Bar, Souveraine
de Commercy, presente au Public par Sou-
scriptions.

P R O P O S I T I O N.

IL seroit inutile de faire l'éloge du Diction-
naire Oeconomique : les secours que le Public
en a tirés, & qu'il en tire journellement, ont
engagé le Sr. *Henry Thomas*, Imprimeur de S. A. R.
MADAME, Duchesse Douairiere de Lorraine
& de Bar, Souveraine de Commercy, à le pro-
poser au Public par Souscriptions. L'illustre
protection dont S. A. R. a bien voulu l'honorer,
en lui accordant le Privilége & la Permission
de faire paroître cette Edition sous son auguste
Nom, fait esperer un prompt débit, tant dans
ses Etats que dans les Provinces voisines.

L'on vient de finir en Hollande le Suplé-
ment de cet Ouvrage en deux Volumes in folio,
qui feront le troisième & le quatrième Volu-
mes qui n'ont point encore paru ailleurs.

Il sera imprimé sur papier fin, bien collé,
aussi blanc & avec plus de marge que l'Edition
d'Hollande, que l'on suivra page pour page.

Les caracteres neufs qui y seront employés,
ne céderont en rien à l'Edition qui vient de
paroître.

L'on s'engage d'imprimer ce Livre dans le
cours de dix-huit mois, à compter du premier
Septembre 1740., & faire la délivrance du der-
nier volume au commencement de 1743.

On ne demande que quarante livres, cours
de France, pour le prix de tout le Livre, en
feüilles.

Ceux qui voudront souscrire le feront en
quatre payemens égaux; sçavoir :

En souscrivant.	10 livres
En recevant le premier Volume. 10	
En recevant le second Volume. 10	
En recevant le troisième Volume. 10	
Et pour le quatrième Volume	
on ne payera rien.	

Total 40. livres.

Comme l'impression est déjà commencée, & que le dessein de l'Imprimeur & de sa Compagnie, étoit de ne le point donner par Soucriptions; cependant ayant fait attention que quelqu'autre Imprimeur pouvant faire cette réimpression par Soucriptions, cela pourroit faire tort à leur entreprise, l'on a pris ce dernier parti: ainsi l'on pourra souscrire jusqu'au premier Janvier 1741., passé lequel tems l'on ne délivrera aucune Soucription sans une augmentation considerable.

Quantité de personnes ayant les deux premiers Volumes du Dictionnaire Oeconomique, on veut bien, pour completer leur Ouvrage, délivrer des Soucriptions pour le Suplément en deux Volumes; à condition néanmoins qu'ils se feront inscrire dans trois mois, sans quoi l'on ne tirera que le nombre de ceux qui y auront souscrit, en payant cependant douze livres en souscrivant, & treize livres en recevant le premier volume de Suplément, & rien en recevant le second Volume.

V. On voit presentement un Plan magnifique de la Ville de Paris, que le Corps de cette Ville a fait graver, & auquel on a employé cinq ans. Il est en vingt grandes planches, dans

dans lesquelles on voit d'un coup d'œil non-seulement tous les édifices & les rues que cette grande Ville & ses Fauxbourgs renferment, mais aussi tous les accroissemens & les embellissemens qui y ont été faits. Ces accroissemens sont, le nouveau Quartier de Gaillon; la Paroisse du Roulle érigée en Fauxbourg; 27. rues nouvellement ouvertes ou continuées, dix Eglises Paroissiales & autres bâties à neuf ou agrandies; l'Hôtel-Dieu augmenté de divers Bâtimens; le nouveau Pont des Cignes; le Petit-Pont rebâti; ainsi que le Pont de bois qui communique de l'Isle de Notre-Dame à la Cité, les Quais de l'Ecole & du Louvre construits & revêtus à neuf, avec des ports, des descentes & des abreuvoirs pour la facilité du Commerce & la commodité du Public; la suppression de la Porte de la Conference, la continuation du Quai des Thuilleries, & les revêtemens des Fossés, qui forment à présent le plus beau point de vuë de Paris; la Porte de St. Honoré démolie pour faire au même endroit une entrée vaste & convenable à la beauté de cette Capitale; deux Châteaux d'eau, celui de la Samaritaine rebâti, & celui du Palais Royal construit à neuf, avec une Place au-devant; huit nouvelles Fontaines dans les lieux les plus éloignés, plusieurs autres rétablies, la Place de Louis le Grand décorée d'édifices & entièrement finie; deux nouveaux Marchés, l'Hôtel des Mousquetaires rebâti, & un grand nombre de Palais & d'Hôtels de Princes & de Seigneurs qui ont choisi dans les Fauxbourgs des emplacements commodes qu'ils ne trouvoient pas dans l'intérieur de la Ville.

Les plus riches Citoyens suivoient déjà

l'exemple des Grands quant à ces emplacements ; ce qui a engagé le Roi à faire poser des bornes pour fixer l'étendue de la Ville & des Fauxbourgs , afin d'arrêter le cours rapide de ces accroissemens ; de sorte qu'à présent il n'est plus permis à qui que ce soit de bâtir au-delà des limites fixées.

VI. Le mot de la dernière Enigme est une *Communauté Religieuse.*

E N I G M E.

UN portail de cynabre est devant ma maison ,
Où quelquefois je nais avant d'être conçue :
Mais pour être efficace il faut qu'en la prison
D'un Dedale animé soudain je sois reçue.



Mon pouvoir sur les cœurs est sans comparaison ,
Lorsqu'un art délicat m'a de grace pourvue :
J'ai des traits tout remplis de miel ou de poison ,
Et je découvre tout sans pouvoir être vue.



Je surpasse en pouvoir & l'argent & le fer ;
Mon zèle ardent émeut & le Ciel & l'Enfer ;
Souvent , quoique sans poids , je suis d'un poids
extrême



J'étais quelquefois des trésors sur un point ;
Aucun ne vous dira qui je suis que moi-même.
Je vous fait tout connoître , & ne me connois point.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.

I. **E**spagne. Quoique l'Escadre de la Couronne soit partie du *Ferrol*, celle d'Angleterre commandée par l'Amiral Norris, n'est pas encore venu paroître sur les côtes du Royaume pour faire son expédition. Ce sont toujours les vents contraires qui l'ont retenuë dans la Baye de *Torbay*, où elle étoit encore au commencement de Septembre; mais qui sçait si le tour que prennent les affaires générales, n'ont pas eu en ceci quelque part; car la Grande Bretagne sent véritablement la nécessité de tenir une Escadre dans ses Ports jusqu'à ce qu'elle voye à quoi aboutiront les armemens tant de terre que de mer auxquels on a travaillé, & qui sont prêts de toutes parts à la bien recevoir; en même-tems ce qui se presentera des Escadres Françaises de *Brest* & de *Toulon*, puisqu'il est croyable que celles-ci, qui déjà, & dans leur inaction même, tiennent les Flottes Angloises en respect, pourront bien, & peut-être plutôt qu'on ne le pense, agir en faveur de la Couronne, si les choses ne montrent pas bientôt une autre face.

II. Mais le dessein de la Courne paroît plus être de faire des démarches vers un accommodement; & il semble aussi que les Puissances qui s'intéressoient à ce qu'on y parvint, ont lâché prise ou par des vûes d'intérêt particulier, ou des raisons qui les portent, en laissant pour

un tems le cours à la guerre, à donner à l'une & à l'autre des Couronnes qui y sont engagées, les secours que les liens du sang peuvent produire d'une part, & les anciennes alliances de l'autre; ce qui feroit craindre que toute l'Europe ne se ressentit des démêlés qui ont allumé la guerre. Quant à la France, sur les déclarations qu'elle a déjà faites, on peut s'assurer d'en avoir toute aide, si le sort vouloit qu'on eut du dessous dans les coups qui pourront se frapper en *Europe*, & même en *Amerique*, où peut-être la Flotte du *Ferrol*, ou une partie de cette Flotte, doit être actuellement arrivée, ayant mis à la voile au nombre de 25. Vaisseaux de guerre le 4. du mois d'Août, y compris la jonction de deux Vaisseaux de *San Andero*, deux de la *Corogne*, & cinq de *Cadix*.

III. Depuis que cette Flotte est en mer, la Cour a dépêché à Don Rodrigue de Torres qui la commande plusieurs Exprés, par l'un desquels on lui a fait sçavoir que lorsqu'il sera arrivé à une certaine hauteur, il eut à en détacher 4. ou 5. Vaisseaux pour les envoyer dans la mer du *Sud*. Il y a sur cette Escadre dont on ne sçait pas positivement la route qu'elle a prise, environ cinq mille hommes de bonnes Troupes qu'on croit destinées à attendre Milord Cathcart pour lui livrer un combat lorsqu'il se présentera avec celles d'Angleterre qui doivent passer en *Amerique*; ou peut-être pour aller exécuter dans les mers d'*Afrique* un dessein auquel les Anglois ne s'attendoient pas.

IV. On a augmenté considérablement la garnison de *St. Sebastien*, & celle des Forts qui défendent

fendent l'entrée du Havre. On a pris des précautions pareilles au *Ferrol*; outre les Châteaux qui sont à l'entrée de ce Port, on l'a fermé par une grosse chaîne qui y avoit été tendue dès l'année dernière, de sorte que l'on ne craint pas d'y être attaqué par une Escadre ennemie. *Cadix*, où l'on construit actuellement 12. nouveaux Vaisseaux de guerre, sera toujours respecté pour ses Forts & la manière dont ils sont pourvus; on ne veut absolument rien appréhender non plus quant aux autres Ports du Royaume. Celui de *Barcelonne*, où le Comte de Glimes commande, étoit cependant menacé. On soupçonnoit l'Amiral Haddock de vouloir y faire une tentative, ou du moins de bombarder la Place, ayant fait le 25. Juillet avec son Escadre de si grands mouvemens à la vûe du Port, qu'on crut véritablement qu'il alloit forcer le passage des Châteaux, ou exécuter le bombardement; deux batteries de 40. Canons chacune avoient été construites à l'extrémité du môle par ordre du Gouverneur, afin d'empêcher les Vaisseaux ennemis d'avancer assez proche pour exécuter leur dessein; toutes les mesures étoient prises d'ailleurs pour faire une vigoureuse défense, & tout ce jour-là l'on fut attentif au dessein que pouvoit avoir formé l'Amiral Anglois, jusqu'au soir qu'il jugea à propos de disparoitre avec son Escadre, dont six Vaisseaux ont été depuis obligés, à cause du mauvais état de leurs Equipages, de retourner à *Port-Mahon*; car on sçait qu'il y a beaucoup de malades sur cette Escadre. Mr. Haddock se borne à présent à croiser avec le reste de ses Vaisseaux sur les côtes de Catalogne, & à visi-

ser tous les Bâtimens qui vont à *Barcelonne* & Ports voisins.

V. L'intention de la Cour n'étant point d'entreprendre cette année le Siege de *Port-Mahon*, on a cessé de transporter de *Barcelonne* des Troupes & des munitions de guerre dans l'Isle de *Majorque*; & un train d'Artillerie qui étoit destiné pour cette Isle, demeurera à *Barcelonne* jusqu'à nouvel ordre. Peut-être qu'une partie des Troupes qui ont été transportées à *Majorque*, retournera aussi bientôt en Catalogne, & que le Siege de *Gibraltar* n'aura pas lieu de si-tôt, quoiqu'il paroisse que l'on soit dès-à-present d'autant plus en état de l'entreprendre, que les Troupes du Roi campées aux environs, n'attendent que les ordres pour cela; qu'elles ont avec elles un train d'Artillerie de 40. pieces de campagne, & toutes les munitions nécessaires; & que le Chevalier Chaloner Ogle, Commandant d'une petite Escadre Angloise qui a croisé quelque-tems à l'embouchure du Détroit, est retourné en Angleterre.

VI. Pour plus de précautions quant à une descente de la part des Anglois qu'on veut prévenir, il y a depuis le commencement d'Août des Troupes en marche au nombre de 30. Bataillons & 40. Escadrons, qui se rendent de plusieurs Provinces du Royaume vers les côtes. Cette descente sur les côtes de Galice auroit eu lieu vraisemblablement sans la découverte d'un projet pour procurer aux Anglois le moyen de la faire. Un Avocat de la *Corogne* l'avoit formé; il entretenoit à ce sujet des intelligences avec le Consul d'Angleterre de *Port-à-Port* en Portugal, & avoit fait entrer dans ses vûes dangereuses plusieurs particuliers

tant

tant du lieu où il étoit établi, que de quelques autres endroits. On a arrêté Mr. l'Avocat, & pour punition de son travail, il a été pendu publiquement; deux de ses complices ont eu le même sort, d'autres ont subi différens genres de punition, & il y en a encore quelques-uns dans les prisons de *Madrid*, qu'on examine; ils y ont été amenés de la *Corogne*, du *Ferrol*, & de *St. Sebastien*. On a saisi sur l'un d'eux une Lettre qui a été envoyée à la Cour, & qui contenoit un plan des moyens dont il falloit se servir pour surprendre le Port de la *Corogne*. Ces sortes de découvertes ont causé d'autant plus de surprise, qu'il est rare d'entendre parler de trahisons en Espagne, mais l'argent qui vient à bout des ames lâches, a séduit les presens coupables; il y en a un, entre autres, qui a reçu jusqu'à mille guinées.

VII. La Chambre de commerce de *Cadix* a pris à intérêt 250. mille pesos, pour être en état de fournir au Roi une somme qu'elle s'est engagée de lui prêter. Les Négocians étrangers ont pris à intérêt un semblable capital qu'ils avanceront aussi au Roi. Le remboursement de cet emprunt est assigné sur la part qu'a le Roi dans la charge des premiers Vaisseaux qui sont attendus des Indes Occidentales. Il a été aussi résolu dans le Conseil des Finances, de faire un emprunt de quelques millions des plus riches particuliers de *Madrid* & des autres principales Villes du Royaume; le tout pour continuer & soutenir la guerre avec vigueur, qui continuë dans les différentes mers par l'enlèvement des Vaisseaux & Bâtimens Anglois. Mais on a perdu aussi le Vaisseau de régistre la *Notre-Dame du Rosaire*, qui étoit parti des

Iles

Illes Canaries pour se rendre à la Havane, & qui est tombé entre les mains des Anglois. Ce Navire devoit porter des ordres de la Cour au Gouverneur de *Cuba* & à celui de Carthagene. Comme il est important que ces Gouverneurs soient instruits de ce qu'on vouloit leur faire sçavoir, on a assuré que les mêmes ordres ont été envoyés en Amerique par deux Bâtimens François.

L'or & les autres effets qui étoient sur le Paquebot Anglois qui porte les Lettres de Lisbonne à Londres, & dont nous ayons fait mention le mois passé, page 182., sont estimés cinq cens mille piastres.

VII. Le Duc d'Ormond & le Lord Marshall ayant ordonné depuis peu qu'on préparât leurs équipages, on en peut inferer qu'ils se rendront bientôt en Galice. On croit que bientôt aussi on verra quelque grand dénoüement, comme étant le sujet des fréquentes & assiduës conférences du Comte de la Marck, Ambassadeur de France, avec les Ministres de la Cour, puisque dans une seule semaine il a reçu trois Couriers de *Versailles*, dont le dernier a apporté des dépêches concernant l'armement François de *Brest* & de *Toulon*, qui a pour objet certain d'assurer le retour des Gallions en Europe, supposé qu'il n'en eut pas d'autre; car on dit que la Flotte partie du *Ferrol* doit être jointe par une Frégate & deux Vaisseaux de guerre François qui ont mis à la voile de *Brest* dans le courant du mois d'Août, sous les ordres du Capitaine de Nesmond, & qu'on croit aussi destinés pour l'*Amerique*.

VIII. Y ayant eu pendant plusieurs années des difficultés entre cette Cour & celle de Dan-

nemarc,

Denemarck, par rapport aux Titres, on veut à présent que le Roi soit convenu avec S. M. Danoise de se conformer à ce qui est en usage sur ce sujet entre ce dernier Monarque & le Roi de France. Les Ministres des deux Cours ayant reçu des ordres à ce sujet; sçavoir, celui qui est allé de la part du Roi à Coppenhague, & le Baron de Dehn, Envoyé Extraordinaire du Roi de Danemarck, qui est arrivé à Madrid depuis le 30. du mois de Juillet.

IX. Mais il est, dit-on, survenu une nouvelle difficulté avec la Cour de *Lisbonne* sur le cérémonial, & c'est là, à ce que l'on prétend, l'unique raison qui a fait suspendre le départ des Ministres que les deux Cours doivent s'envoyer. Le départ de celui que le Roi a nommé pour aller résider de sa part à la Cour de Suede, précèdera le départ du Ministre destiné à l'Ambassade de *Petersbourg*, quoique l'un & l'autre soient également disposés à entreprendre leur voyage.

Le Marquis de la Mina qui étoit Ambassadeur du Roi à la Cour de France, en est revenu à Madrid. Le Comte de Fuenclara, ci-devant Ambassadeur du Roi à Venise & auprès de la Cour Imperiale, ensuite Ambassadeur Extraordinaire à Drefde, pour la demande de la Reine des deux Siciles, & depuis Ambassadeur de cette Cour à celle de Naples, en est aussi revenu ces jours-ci, & s'est rendu d'abord à *St. Ildefonse* où il a eu audience de L. M. qui se sont entretenus long-tems avec lui.

X. La Cour est en deuil pour six mois pour la mort de la Reine premiere Douairiere, dont le corps fut transporté le 25. Juillet de *Guadalaxara* à l'*Escorial*. Le Marquis de Ste. Croix, Grand Maître de la Maison de feu S. M. aussi-bien que sa Camera

Camerera Major la Comtesse de Lernan Nuñez, conservent leurs honneurs & leurs appointemens. Le reste de la Maison de cette Princesse retient, aussi ses appointemens, & passe au service de la Reine Regnante qui employera un chacun dans la sienne, à mesure qu'il y vaquera une place.

XI. Par un Courier arrivé de Rome, on vient d'apprendre que le 17. d'Août toutes les voix des Cardinaux s'étoient réunies dans une heure en faveur du Cardinal Prosper Lambertini, Archevêque de Bologne, qui a été élevé à la Papauté, & que le nouveau Pape avoit pris le nom de Benoît XIV. Nous donnerons les particularités de cette élection à l'Article d'Italie.

XII. Les nouvelles qu'on a reçûes de l'Amérique ne portent plus rien de remarquable; ce qui fait croire que les Anglois ne se sont point portés à d'autre entreprise depuis celles qui leur ont assez bien réussi, parce qu'on s'est mis de tous côtés sur ses gardes. Mais les nouvelles qu'on reçoit des ravages que la maladie contagieuse fait à *Alger* & à *Smirne* ont déterminé la Cour à envoyer ordre dans tous les Ports du Royaume de n'y admettre aucuns Vaisseaux venans de ces endroits-là, à peine de mort contre ceux qui useront de quelque connivence à cet égard.

XIII. On a des Lettres de *Centa* sur l'état actuel de l'Empire de *Maroc*, qui disent l'Empereur Muley-Abdalach tranquille possesseur de ce Trône; qu'il a été reconnu Souverain par tous les Sujets du Pays; que ce Prince a fait à la fin du mois de Juin dernier son entrée à *Maroc* avec beaucoup d'éclat, & qu'ensuite il s'est rendu pour le même sujet à *Mequinez*; que les Prétendans à l'Empire qui ont donné lieu à la

Guerre civile qu'on y a eû pendant plusieurs années, se sont retirés en differens endroits ; & que le Bacha de *Tanger* est toujours maître de cette Forteresse, sans que l'on sçache si Muley-Abdalach entreprendra de l'en chasser.

XIV. *Portugal*. On ignore jusqu'ici quel train prennent les négociations de Mr. de Chavigni, Ministre de France, dont les entretiens avec ceux du Roi sont aussi fréquens, que le sont ceux du Comte de la Marck à Madrid avec les Ministres d'Espagne : Mais on sçait que Mr. de Chavigni, de même que les Négocians François établis à Lisbonne, ont porté des plaintes au Roi, & demandent une satisfaction, sur ce qu'un Vaisseau de guerre Anglois a tiré depuis peu six coups de Canons sous la Forteresse de la Barre de Lisbonne à un Vaisseau François qui entroit dans le Port.

XV. La Cour informée qu'une Escadre Angloise devoit se rendre dans les mers de Portugal, sous les ordres de l'Amiral Norris, le Roi a déclaré au Lord Tirawley, Ambassadeur d'Angleterre, qu'il eseroit que cette Flotte observeroit de ne faire aucune démarche qui fût contraire à la neutralité des Ports du Royaume de Portugal. Mais l'Escadre d'Angleterre étant encore sur les côtes Britanniques, qui sçait si on la verra dans ces mers comme on l'avoit cru. On attend néanmoins à *Lisbonne* 160. Bâtimens Marchands Anglois, qui ne pourront y arriver que sous le convoi d'une partie de la Flotte de l'Amiral Norris, ou d'autres Vaisseaux de guerre de cette Nation.

XVI. Les magasins des Villes de ce Royaume sont remplis de marchandises d'Angleterre ; & comme les Espagnols ne veulent pas permettre qu'il

qu'il en passe sur leur territoire, ils ont établi en divers endroits de la frontiere des Gardes qui examinent avec beaucoup d'attention toutes les personnes qui y passent, de même que les Barques & les voitures.

XVII. Sur la fin de Juillet un Vaisseau Espagnol entra dans le Port de *Lagos* sur les côtes de ce Royaume, venant de la *Havana*; sa charge consiste en 14. mille quintaux de Tabac, 400. quintaux de bois de Campêche; 60. Caisses de Sucre, & diverses autres marchandises, outre 20. mille pesos en argent. Ce Vaisseau doit remettre incessamment à la voile pour se rendre à *Cadix*.

XVIII. La Cour a reçu des Lettres de *Goa* qui ont apporté la nouvelle du rétablissement de la Paix entre la Ville & dépendances de *Goa*, & les Indiens des contrées voisines; de sorte qu'on ne doute pas que le secours qui y a été envoyé, ainsi qu'on l'a dit le mois dernier, ne procure toutes les facilités pour donner à cette Paix la solidité nécessaire. C'est le Comte d'Ericeira qui a été envoyé à *Goa* avec ce secours, lequel consiste en six Vaisseaux de guerre bien munis, & 200. hommes de Troupes réglées.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE, & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

I. **A**ngleterre. On commence à remarquer que la Nation aura de la peine à retirer de la guerre contre l'Espagne, guerre qu'on a accordée

à ses desirs, les avantages qu'elle s'en promettoit, puisqu'il n'y a point de conquête à faire en Amérique, aucuns grands coups à frapper en Europe, qu'on se voit tous les jours enlever des Bâtimens, & morfondre en dépenses pour avoir des Flottes en mer, & les entretenir, pour ainsi dire, dans l'inaction; car ces Flottes, ont, depuis qu'elles sont en état de mettre à la voile, les vents à combattre, lesquels leur sont toujours contraires. L'Amiral Norris a tenté encore trois fois de lever l'ancre de la Baye de *Torbay*, à la faveur d'un petit vent, qui chaque fois ayant changé, l'a obligé de regagner ou les Ports de *Plymouth* & de *Falmouth*, ou la Baye de *Torbay*, jusqu'au 2. de Septembre, que le vent s'étant trouvé Nord-Ouest, il donna aussitôt ordre d'appareiller: A huit heures du matin toute sa Flotte avoit levé l'ancre de la Baye, de même que les Vaisseaux Marchands qui n'attendoient que le départ de cet Amiral pour mettre à la voile au nombre d'environ 160. A dix heures la Flotte étoit hors de la vûe des Côtes. Le Vice-Amiral Balchen voulant aussi profiter du vent favorable qui s'étoit élevé, pour mettre à la voile de *Ste. Helene*, quelque diligence qu'on fit en appareillant, il étoit près de dix heures avant que son Escadre, celle du Chef d'Escadre Anson, & cent Bâtimens ayant à bord les Régimens Irlandois & le Corps de Marine commandés par le Lord Cathcart, eussent levé l'ancre de devant cette Isle, de même que les Vaisseaux Marchands destinés pour se rendre au Levant. Cependant à 5. heures du soir le tout étoit hors de vûe. Mais le vent qui avoit été favorable jusqu'au 3. au soir, ayant encore une

fois changé, & étant devenu ensuite tout-à-fait contraire, Mrs. Balchen & Cathcart ont été obligés de revenir à *Ste. Helene* avec leurs deux Escadres, tous les Bâtimens de transport, & les Vaisseaux destinés pour le *Levant*. Il est aparent que ce changement de vent aura aussi obligé Mr. Norris de regagner encore la côte d'Angleterre; c'est ce que l'on s'attend d'apprendre, à moins qu'il n'eut fait très-grande diligence le 2. & le 3. Si cependant il est effectivement hors du Pays, on ne sera pas longtemps sans apprendre à quoi il se sera porté. Mais peut-être que tout ce grand appareil, sçavoir, cette grande Flotte n'est que pour aller hyverner dans le *Tage*. Les politiques raisonnent de cette sorte, & parlent différemment de la Flotte Espagnole, qui vraisemblablement a pris la route de l'*Amérique*, où les choses prendront sûrement un tour tout contraire à celui qu'elles ont pris jusqu'ici, cette Flotte y étant une fois arrivée. C'est le 3. d'Août qu'elle a mis en mer avec un vent aussi favorable que celui qui souffle en Angleterre est contraire aux Flottes de la Couronne.

II. Le Vaisseau de guerre le *Cumberland*, de 80. pièces de Canon, appartenant à l'Escadre de l'Amiral Balchen, a eu le malheur de donner sur un rocher aux environs même de *Ste. Helene* par les gros tems qui accompagnent les vents contraires; il en a été fort endommagé, & a eu une voye d'eau. L'Amiral Stewart est à l'abri de ces accidens, il demeure à *Portsmouth*, & doit y rester avec quelques Vaisseaux de guerre qu'il a sous ses ordres, afin de garder les côtes; le fameux & brillant Vaisseau la *Victoire* de 120. pièces de Canon qui a été encore plus mal-

maltraité que nous ne l'avons dit dans nos derniers mémoires, doit servir au même usage, dès qu'il sera radoubé. Voilà à quoi est destiné ce superbe Navire, Amiral de la grande Flotte, & qui devoit être monté par le Grand Amiral de la Grande Bretagne, le Duc de Cumberland, qui se trouve à présent, comme on l'a dit, sur le *Boyne*.

III. L'enlèvement des Vaisseaux Anglois ne discontinuë point. Les Armateurs Espagnols les prennent toujours fréquemment, au grand chagrin de toute la Nation, qui en porte sans cesse des plaintes aussi vives qu'ameres au Gouvernement, pour qu'il fasse d'autres efforts qu'il n'en a fait jusqu'ici afin d'y mettre ordre.

3. Navires pris en même-tems, furent conduits sur la fin d'Août dans les Ports de *Galice*; ce sont ceux du Capitaine Bloane qui revenoit de *Gallipoli* à *Bristol*, du Capitaine Belle, venant de *Genes* & allant à *Corck*, & du Capitaine Webber, appartenant aussi à *Bristol*, & revenant de *Boston* dans la nouvelle Angleterre. Il y a aussi de ces prises qui se font toujours à la vûë de l'Angleterre même par des Barques Espagnoles qui se tenans cachées entre les rochers de la côte de l'Isle de *Jersey*, joignent & tâchent de joindre à force de rames, les Navires Marchands, lorsqu'il en paroît.

IV. Mais on écrit de *St. Christophe* qu'un Armateur Anglois s'est emparé le 27. Juin à la hauteur de cette Isle d'une Chaloupe Espagnole sur laquelle il y avoit huit mille piéces de huit, outre une grande quantité de toutes sortes de marchandises; & qu'un des Vaisseaux Marchands d'un convoi revenu de la Méditerranée, s'étant trouvé séparé des autres Navires, s'étoit rendu

maître d'un Armateur ennemi qui l'avoit attaqué, ensuite d'un rude & vif combat. Avec cet avis on a celui que l'Amiral Vernon s'est présenté, après son expédition sur le Fort de *St. Laurent*, devant le Port de *St. Domingue*; que d'abord il a fait ses dispositions pour bombarder la Ville, mais qu'après y avoir jetté quelques bombes, une grosse tempête qui survint, obligea son Escadre composée de six Vaisseaux, à se retirer avec un dommage considerable. Cette nouvelle qui a un peu inquieté le public, a été suivie de celle, que le Général *Oglethorpe* faisant le Siège de *St. Augustin*, avoit eu un échec funeste; que non-seulement il a été contraint de lever ce Siège en partie, mais que la Garnison Espagnole de cette Forteresse ayant fait une sortie pour attaquer un Fort dont les Anglois s'étoient emparés, & dans lequel ils avoient mis 130. hommes, 40. de ces derniers avoient été tués, 30. faits prisonniers par les Espagnols, & le reste obligé de prendre la fuite. Du nombre des morts est le Colonel *Palmer*, qu'on regrette pour sa bravoure.

V. Les deux Chambres du Parlement se sont assemblées le 30. Août conformément à leur dernière prorogation. On les a ensuite prorogées de nouveau jusqu'au 24. Septembre. Comme les sept années pendant lesquelles il a été convenu que subsisteroit le present Parlement, expireront au commencement de l'année prochaine, il y a de grandes brigues dans les différentes Provinces du Royaume pour les prochaines élections des Députés au prochain Parlement. Des assemblées se sont déjà tenuës sur ce sujet de tous côtés, dans lesquelles l'on a proposé plusieurs Candidats, dont les uns sont du parti de

la Cour, les autres du parti opposé ; mais on ne doute pas que les élections des Villes & des Bourgs ne se fassent encore en faveur de la Cour. Cependant l'on est déjà convenu dans diverses assemblées que les Députés au prochain Parlement seront chargés par leurs instructions d'insister de nouveau qu'on porte un Bill pour limiter le nombre des personnes qui possédans des Emplois, ou recevant des pensions de la Cour, pourront avoir séance dans le Parlement. On a même signé en quelques lieux des Conventions, par lesquelles on insiste sur la nécessité d'avoir pour représentans des personnes qui soient entièrement indépendantes, & dont les suffrages n'aient pour but que le maintien des Libertés de la Nation.

VI. Le Chevalier Robert Walpole, dont il paroît que le séjour à *Houghton-Hall*, sa maison de Campagne dans la Province de *Norfolk*, seroit de plus longue durée, en revint le 13. Août à *Londres*. Les caresses qu'il y a faites à la Noblesse & aux Seigneurs du Pays tendoient vraisemblablement à gagner leurs suffrages pour être de nouveau élu Député au Parlement. Le Duc d'Argile, dont nous avons annoncé la disgrâce pour avoir donné des marques d'être aussi contraire au parti de la Cour, que le Chevalier Robert Walpole y est affectonné, est en *Ecosse*, ramassant des suffrages pour les prochaines Elections, & se donnant à cet effet tous les mouvemens qui dépendent de lui, jusqu'à avoir fait depuis peu un voyage dans la partie Septentrionale de ce Royaume. Il y est dans le plus grand de tous les crédits, & le Comte de *Marchmont* le seconde avec force. Il sera

néanmoins bien difficile, à ce qu'il paroît, de prévenir que les élections des Membres Ecofois du Parlement ne se fassent au gré du parti qui y domine presentement. Mais le zèle que le Duc d'Argile fait paroître pour soutenir les intérêts de la Nation, ne laisse pas d'être véritablement reconnu; on lui presente des Adresses de remerciement à ce sujet de la part de presque toutes les Villes. Le Corps des Marchands de la Ville d'Edimbourg lui en a presente une accompagnée de tout ce qui pouvoit rendre cette démarche plus éclatante. La Députation étoit composée de 14. personnes qui se rendirent en bel ordre à l'Abbaye où est logé ce Seigneur. Voici la traduction de leur Adresse.

MYLORD, Députés par le Corps des Marchands de la Ville d'Edimbourg, nous venons témoigner à votre Grandeur combien nous sommes vivement penetrés des grandes obligations que nous reconnoissons lui avoir. Le zèle ardent qu'Elle fait paroître pour les véritables intérêts du Roi & de la Patrie, son application constante à soutenir les libertés de la Nation, & l'attention particuliere qu'elle témoigne à cet égard pour la Ville d'Edimbourg, fondent les justes motifs de notre reconnoissance envers elle, aussi-bien que l'ardeur avec laquelle elle s'est employée pour les avantages du Commerce de cette Nation. Puissent tous les Membres du Parlement être remplis des mêmes principes que votre Grandeur! C'est là l'objet de nos vœux les plus sinceres; & c'est en faveur de tels Représentans que nous serons toujours prêts à donner nos voix dans les élections. Le Duc d'Argile répondit aux Députés, « qu'il étoit fort sensible à » l'approbation que le Corps des Marchands » donnoit à sa conduite, & qu'il s'attacheroit » de

de plus en plus à justifier l'idée qu'ils avoient
de ses principes sur l'intérêt public.

Nous ferons mention, en parlant du Duc d'Argile, d'une pièce en vers fort goûtée & que lui a adressée un des principaux Poètes d'Angleterre, c'est Mr. Pope. Le sort de cette pièce, est que ce Seigneur ayant eu tous les titres, les ordres, les honneurs, & les terres qu'un particulier peut desirer, il ne lui manquoit plus rien que le dernier période de la faveur des Cours, qui est celui d'en être disgracié.

VII. Le Roi est attendu de retour à Londres dans le cours du present mois d'Octobre. Le Traité que S. M. a conclu avec la Cour de *Cassel*, cause beaucoup de joye au public, parce que les six mille hommes de Troupes Hessoises qu'elle prend à sa solde, joints à six mille Danois, seront toujours prêts à passer en *Irlande*, dès que les circonstances le demanderont. Après le retour du Roi, on verra si Mr. de Buffi, Ministre de France, fera de plus grands mouvemens qu'il n'en a fait depuis son arrivée à Londres, pour ouvrir une négociation de laquelle on pût esperer une pacification des presens troubles, & la cessation de la guerre. Quant au Baron de Wafner, Ministre de l'Empereur, il va résider avec le même caractere à la Cour de France, ayant eu sur la fin d'Août ses audiences de congé des Princesses Amelie, Caroline & Louïse.

VIII. *Hollande.* Le 25. du mois d'Août les Etats Généraux prirent enfin la résolution d'augmenter leurs forces de terre & de mer, avec le concours de toutes les Provinces; d'où il n'y aura aucun obstacle qui puisse en empêcher

cher l'exécution. Cette augmentation fera de 11600. hommes, & de 12. Vaisseaux de guerre; cependant l'on n'a pas encore commencé à battre la caisse pour ce sujet, mais toutes les mesures sont prises pour faire de nouvelles levées; & pour les faciliter davantage, on accorde un pardon général à tous les Deserteurs, par un Placard dont voici la teneur.

LES ETATS GENERAUX des Provinces-Unies des Pays-Bas : *A tous ceux qui ces presentes verront, ou entendront lire: SALUT. Comme Nous avons jugé nécessaire & résolu d'augmenter considerablement les Troupes qui sont à notre service, & que nous sommes disposés à cette occasion de témoigner & d'accorder notre grace à tous les Cavaliers, Dragons & Soldats, qui, par séduction, par foiblesse, ou de quelque autre maniere ont deserté de notre service, avant la date des presentes, & lesquels se trouvent dans ce Pays, ou en d'autres Etats; à condition qu'ils rentrent dans leur devoir, qu'ils viennent se presenter dans un certain tems, & qu'ils rejoignent les Compagnies qu'ils ont abandonnées. A CES CAUSES, Nous avons trouvé bon de pardonner, comme nous pardonnons par les presentes, à tous Cavaliers, Dragons & Soldats, qui, sans avoir obtenu de passeport spécial, ont abandonné leurs Compagnies, & ont deserté de notre service, moyennant qu'ils reviennent avant le premier jour du mois de Mars de l'année prochaine 1741., & qu'ils rejoignent les Compagnies dans lesquelles ils ont servi. A l'égard de ceux qui ont passé d'un Regiment ou d'une Compagnie dans une autre, & qui se trouvent effectivement dans les Troupes de l'Etat, ils demeureront dans les Corps où ils sont actuellement,*

à condition de déclarer d'abord leur faute au Capitaine & au Commandant du Régiment dans lequel ils servent, lesquels feront inscrire la déclaration sur le Livre du Régiment, & en informeront le Commandant de la Garnison, qui sera tenu de donner à un tel Cavalier, Dragon ou Soldat, une attestation par laquelle on puisse prouver dans la suite qu'il est compris dans ce pardon général. Ordonnons & statuons, que tous ceux, qui au mépris de notre pardon, ne seront pas revenus avant le premier du mois de Mars prochain, à leurs Compagnies, & n'auront pas fait leur déclaration, comme il est porté ci-dessus, seront punis de mort sans aucune rémission, ou connivence, & selon la dernière rigueur des Ordonnances & des Placards de l'Etat, s'ils viennent à être découverts ou arrêtés. Ordonnons de plus, qu'aucun Officier Commandant d'un Régiment de Cavalerie, de Dragons, ou d'Infanterie, & encore moins un Capitaine de l'un ou de l'autre, ne s'émancipera, sous quelque prétexte que ce soit, de pardonner sous main, à peine d'encourir ce que les loix prescrivent à cet égard; mais qu'au contraire tous les Officiers, dont les Cavaliers, Dragons, ou Soldats auront déserté, ne négligeront aucuns soins, & n'épargneront aucunes dépenses, pour découvrir & arrêter de tels déserteurs.

Les Compagnies des Gardes à pied seront renforcées de 45. hommes; celles de Dragons, de 27.; celles d'Infanterie, de 13. hommes & un tambour; les Compagnies des Régimens Suisses, de 50. hommes chacune; & celles d'Artillerie, de 40. hommes.

Telle est la résolution définitive que l'Etat a jugé à propos de prendre dans la conjoncture

ture presente quant à une augmentation de ses forces, dont celle de mer a principalement pour objet de protéger le commerce des Sujets de la République, & leur Navigation au *Midi* & au *Nord*, où des prétentions qu'on veut fa re valoir, les empêcheroient de profiter des avantages qu'ils ont tirés jusqu'à present, & d'autres dont ils jouissent actuellement: Car, si depuis la rupture entre l'Espagne & l'Angleterre, les François ont beaucoup profité par leur commerce en Espagne & ailleurs, les Hollandois de leur côté n'y ont point eu de dommage, puisque la navigation des Provinces-Unies en est favorisée, & qu'on s'y aperçoit d'une augmentation de commerce qui ne fleurissoit pas davantage au commencement du siècle present. Mais diverses raisons sur lesquelles on a délibéré depuis plusieurs mois dans l'Assemblée des Etats Généraux, ont porté L. H. P. à se mettre dans un bon état à tout événement imitans en cela la France qui a équipé à *Brest* & à *Toulon* des Escadres, pour se trouver également dans une bonne situation. L'Etat a d'ailleurs des engagemens à remplir; les affaires d'*Oostfrise*, & celles de *Bergues* & de *Quilliers* ne sont pas accommodées; un démêlé important entre la République & la Cour de *Coppenhague*, commence d'apporter du refroidissement; & qui sçait si l'Espagne n'a pas formé des projets pour transporter le *Chevalier de St. Georges* en *Irlande* ou en *Ecosse*. Ce cas arrivant, ne faudroit-il pas se porter à faire valoir la garantie dont la République est chargée, de la succession Britannique dans la Ligne d'Hannover?

IX. *Pays-Bas*. Toutes les ouvertures qu'on a faites jusqu'à present pour terminer les différends

rens entre ces Pays & l'Etat de Liege, n'ont point eu le succès qu'on pouvoit s'en promettre; de sorte que le tout est encore au même état; & l'on dit aujourd'hui que S. E. le Comte de Harrach, qui a écrit une Lettre à l'Evêque & Prince de Liege sur le sujet de ces différends, cette Lettre ait été envoyée au Baron d'Horion, Ministre de Liege à Paris, avec ordre de la communiquer au Cardinal de Fleury. En attendant, si les moyens de rétablir l'ancien commerce avec les Liegeois ne se trouvent point, on publie qu'aussi-tôt que le Port d'*Ostende* sera réparé, car cet ouvrage est résolu, on fera une coupure dans le Canal de *Bruges*, afin que les Bâtimens François & autres qui prenoient leur route par l'*Escaut*, puissent traverser directement les Canaux de *Gand*, d'*Anvers* & de *Bruxelles*. Par là on rendroit le commerce de ces trois Villes très-florissant. Mais comme cette entreprise préjudicieroit à la Navigation des Hollandois sur l'*Escaut*, ils ne manqueront pas de s'y opposer, comme ils s'opposent jusqu'ici aux articles qui sont proposés à leurs Commissaires pour un Tarif à régler, dans les conférences jusqu'ici infructueuses d'*Anvers*. A ce dernier sujet, mais c'est un bruit, on assure qu'on se portera au rétablissement de la Compagnie d'*Ostende*; c'est-à-dire, si les Anglois & les Hollandois persistent plus long-tems à s'opposer au Tarif que l'Empereur a résolu d'établir dans ces Pays.

Les conférences de Lille ne montrent toujours rien d'où l'on puisse conclure qu'elles se termineront bientôt.

X. Le Regiment de Heister venant de Hongrie est arrivé au mois d'Août à *Bruxelles*, d'où
il

il s'est rendu; sçavoir, un Bataillon à *Gand*, un autre à *Ath*, & le troisième à *Oudenarde*. Deux Bataillons avec les deux Compagnies de Grenadiers du Regiment du Duc Louis-Ernest de *Wolfenbuttel* qui étoient en Garnison à *Luxembourg*, sont aussi arrivés à *Bruxelles* le 19. Septembre; le Bataillon de la Lieutenance-Colonelle du même Regiment s'est rendu à *Charleroi*; & les deux Bataillons de celui d'*Arenberg* qui étoient aussi en Garnison à *Luxembourg*, sont arrivés à *Mons*. Les Regimens de *Salm* & d'*Onelli*, sont venus les remplacer à *Luxembourg*, de même qu'un Bataillon de celui de Ligne qui étoit à *Ath*; par là se sont faits toutes les augmentations & les changemens des Garnisons dans ces Pays.

XI. La Sérénissime Archiduchesse Gouvernante des Pays-Bas, a été une tems incommodée, mais elle recouvre à present sa premiere santé: elle a fait usage des eaux de *Saltz*, & du lait d'Anesse; & l'on a fait venir quatre des principaux Médecins de la Faculté de *Louvain* pour consulter sur sa maladie. Cette Princesse a nommé *Mt. Witt* Président de la Chambre des Comptes, & Capitaine des Archers de sa Garde, le Prince de *Chimai*, Gouverneur d'*Oudenarde*.

XII. On a découvert à *Marimont* des Eaux minerales, qui, au jugement des plus habiles Médecins, surpassent en vertu celles de *Spa*: En conséquence un Architecte de la Cour a levé le plan du terrain où est la Fontaine, pour y construire les bâtimens & commodités nécessaires pour ceux qui iront prendre les eaux.

ARTICLE IV.

Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, en LORRAINE, & en SUISSE, depuis le mois dernier.

I. **F**RANCE. Il paroît certain que toute la destination des Escadres de *Brest* & de *Toulon* est d'affûrer le retour des Gallions en Europe, & d'empêcher que les Anglois ne portent de grands coups aux Espagnols en Amérique; car quelque grands que soient les préparatifs de guerre que la Cour a faits par mer, il paroît également certain qu'elle ne se déclarera pas cette année pour l'Espagne, cette Couronne n'étant pas dans le besoin d'un secours étranger pour faire échouer les projets de l'Angleterre, si celle-ci en a formés sur les côtes de *Biscaye* ou de *Galice*. On sçait quant aux Escadres, qu'elles sont en rade; que deux Vaisseaux de celle de *Brest* croisent à l'embouchure de la *Manche* pour observer les mouvemens des Anglois; que ces Vaisseaux sont relevés tous les deux jours par deux autres; que toute cette Escadre est pourvûe de vivres pour six mois; mais qu'on n'y touche pas, & qu'on lui envoie tous les jours de nouveaux vivres pour la subsistance des Equipages, qui sont plus nombreux qu'à l'ordinaire; que le Chevalier de Nesmond, Capitaine de haut-bord, a été détaché avec trois Vaisseaux de guerre pour aller au-devant des Gallions, & en rapporter une partie du trésor en Europe; qu'on radoubera pendant l'hiver tous les Vaisseaux qui sont encore en état de servir; qu'on en construira plusieurs à neuf; &

q̄c

que comme l'on doit aussi en acheter quelques-uns en Suede & en Hollande, on fait état qu'au Printems prochain les forces de mer seront augmentées du double.

Ces préparatifs assureront constamment la navigation qu'on veut étendre dans toutes les mers; ils suffiront pour donner en même-tems du secours à l'Espagne, si la guerre allumée entr'elle & l'Angleterre, vient à continuer; car ce sera, dans ce cas, un parti à prendre, les alliances & les liens du Sang engagent à s'en persuader: Plusieurs Ministres de la Cour étoient même déjà d'avis qu'on devoit dès - à - présent secourir le Roi Catholique pour prévenir les Anglois dans l'exécution de leurs desseins; & il a falu l'opposition du grand & pacifique Cardinal à cet avis, pour n'être pas suivi. Il a fait sentir que la conjoncture n'étoit pas assez favorable pour s'embarquer dans une guerre qui ne pourroit manquer de devenir générale, & exposer le Royaume à de nouveaux dangers. Depuis cette déclaration, S. Em. a donné audience à Milord Waldegrave, Ministre de la Grande-Bretagne, qui ne fait pas la moindre disposition qui donne aparence à son départ pour retourner à Londres.

II. Les travaux pour le Canal de *Gravelines* sont à présent fort avancés, de même que le Bassin qu'on y pratique, & qui pourra contenir une Flotte de 40. Vaisseaux de guerre. Quant aux travaux que le Roi a ordonnés de faire au Port d'*Honfleur* en Normandie, ils sont entièrement finis. On y a pratiqué un nouveau Canal qui est ouvert & libre, par lequel plusieurs Vaisseaux ont passé en arrivant des Isles, ou autres lieux, & en sortant du Port pour faire
voile

voile aux mêmes endroits. L'eau monte dans ce Canal jusqu'à la hauteur de 17. à 18. pieds ; tous les Navires Marchands peuvent ainsi y passer en toute sûreté.

III. La Cour qui est à présent de retour de *Compiègne* à *Versailles*, est depuis le 12. Août en deuil pour la mort de la Reine première doüairière d'Espagne, ayant quitté celui qu'elle portoit pour le décès du Roi de Prusse : Elle se rendra incessamment à *Fontainebleau*, & Mesdames de France seront du voyage.

IV. Mr. de Maupertuis, Académicien Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences, & Membre de la Société Royale de Londres & de l'Institut de Bologne, partit en poste le 15. Août avec la permission du Roi, pour la Cour de *Berlin*, où il a été invité de se rendre par le Roi de Prusse qui lui a écrit à ce sujet une Lettre des plus gracieuse. On a lieu de croire que Sa Maj. Prussienne souhaite ce grand Académicien, dont les découvertes au Nord sur la figure de la terre feront à jamais honneur à son nom, pour illustrer & donner une forme encore plus brillante à l'Académie de *Berlin*.

Le Marquis de Camas, Envoyé Extraordinaire de Prusse, est aussi parti pour *Cleves*, afin d'y rendre compte au Roi son Maître de la commission qu'il a exécutée en cette Cour : Il doit revenir à Paris, après avoir reçu de nouvelles instructions qui auront en partie pour objet l'affaire de la succession de *Guilliers* & de *Bergues*. Sa Maj. Prussienne en se rendant de *Berlin* à *Cleves* a fait un détour pour passer à *Strasbourg*, où elle a effectivement passée, & y a logée une nuit en gardant l'*incognito*.

V. Le 18. les Députés de l'Assemblée générale

rale du Clergé, après avoir fait la clôture de leurs délibérations, ont eu à Compiègne leur audience de congé du Roi. L'Evêque de Lescau porta la parole. Le Cardinal de Fleuri traita à dîner douze de ces Députés, douze autres dînerent chez le Marquis de Breteüil, Ministre de la Guerre, & douze chez Mr. Orry, Controlleur - Général des Finances.

VI. Le 30. Mr. Crescenci, Archevêque de Nazianze, & Nonce ordinaire du Pape, eut une Audience particulière du Roi, dans laquelle il notifia à Sa Maj. l'Elevation du Cardinal Prosper Lambertini à la Papauté, dont la Cour avoit déjà reçu la nouvelle par un Courier Extraordinaire dépêché de Rome par le Duc de Saint-Aignan. Mr. Crescenci presenta au Roi dans cette Audience une Lettre de la main du Pape qui a pris le nom de Benoît XIV. Son élévation a causé d'autant plus de surprise, qu'on ne s'étoit pas attendu que le choix tomberoit sur sa personne. Elle ne laisse pas de faire beaucoup de plaisir, pour les grandes qualités qu'on reconnoît dans Sa Sainteté. On est également fort content du choix qu'elle a fait du Cardinal Valenti Gonzaga pour nouveau Secrétaire d'Etat; Son Eminence ayant fait connoître par la résidence de plus d'un an qu'elle a faite à Bayone, sa pénétration, son activité, sa fermeté, & ses autres rares qualités. Le même jour le Prince de Lichtenstein, Ambassadeur de l'Empereur, qui avoit déjà pris son audience de congé de L. M. & de Mgr. le Dauphin, la prit aussi de Messdames de France, avec les cérémonies usitées en pareille occasion. Il partira peu après avoir présenté au Roi le Baron de Wafner, qui vient d'arriver de Londres, pour menager en cette Cour

Cour les affaires de celle de Vienne.

VII. Il y a eu à Paris, comme ailleurs, des prières publiques, pour demander à Dieu un tems favorable à la moisson, que les pluyes mettoient en danger : on y a exposé pendant neuf jours le Chef de St. Denis, & découvert les Chasses de St. Marcel & de Ste. Genevieve, ensuite d'un Mandement de Mr. l'Archevêque dont voici le préambule.

LA part que la charité doit nous faire prendre à l'intérêt des pauvres, nous porta, il y a quelques mois, à ordonner des prières publiques pour la conservation des fruits de la terre, qu'un tems fâcheux, suite d'un hyver long & rigoureux, mettoit en quelque péril ; & nous éprouvâmes avec consolation, que, comme l'assure le Prophète, le Seigneur est toujours près de ceux qui l'invoquent dans la sincérité de leur cœur.

Aujourd'hui des pluyes trop fréquentes, qui retardent & peuvent endommager la récolte que les peuples attendent avec empressement, renouvellent nos allarmes, & nous engagent à recourir aux mêmes moyens que nous avons déjà employés avec succès pour détourner les fleaux qui nous menacent, & pour attirer sur nos compagnes les bénédictions du Ciel.

Prions donc celui, qui, selon l'expression du livre de Job, lie les eaux dans les nuées, afin qu'elles ne fondent pas tout-à-coup sur la terre, de faire succéder aux pluyes & aux orages, dont nous redoutons les effets, un tems serein, propre à mûrir les grains qui sont encore sur la terre, & de nous rendre la joye & la sécurité, que les preuves trop sensibles de sa juste indignation nous ont fait perdre.

Les menaces qu'il semble nous faire en nous mon-

trant les chârimens que sa justice nous prepare, loits de nous décourager doivent exciter nôtre confiance : Il veut par cette conduite nous obliger à prendre de justes mesures pour obtenir de sa misericorde le pardon de nos crimes ; c'est un signal par lequel il avertit ceux qui le craignent, de se mettre à l'abri des traits vengeurs qu'il est sur le point de lancer contre eux.

Mais instruits, comme nous le sommes, que le plus sûr & même l'unique moyen d'apaiser sa colere, c'est de recourir à la pénitence, non-seulement cessons de l'offenser, tâchons encore d'expier nos fautes passées par nos larmes, nos gémissemens & nos regrets : Joignons aux sentimens d'un cœur contrit & humilié, les œuvres extérieures de la mortification Chrétienne ; mettons sur-tout en pratique ce que l'Apôtre nous recommande par ces paroles, Souvenez-vous d'exercer la charité, & de faire part aux autres des biens dont vous jouïssiez, car c'est par de semblables hosties qu'on se rend Dieu favorable.

Dans le tems qu'on a recouru de la sorte aux moyens spirituels pour prévenir une disette générale, le Parlement & le Magistrat de Police de la Ville de Paris ont fait leurs efforts pour empêcher que le pain ne monte à un prix plus haut qu'il n'étoit lorsqu'a paru le Mandement de Mr. l'Archevêque, & qui étoit à 4. sols la livre. On a fait le 31. Août la clôture de la neuvaine par des graces solempnelles à Dieu pour le retour du beau tems.

VIII. Mr. de Lezze, Ambassadeur de la Republique de Venise, fit le 4. Septembre son entrée publique à Paris. Elle a surpassé en magnificence toutes celles qu'on avoit vuës jusqu'à présent

présent des Ambassadeurs de la même République. On a sur-tout admiré les belles peintures dont son Carroffle de glaces étoit décoré.

L O R R A I N E.

I. **N**ous avons déjà annoncé dans un de nos Journaux que le Roi avoit fait construire douze Stations en forme de Calvaire, avec autant de magnificence que de piété, près de la Croix de la Mission faite à Nancy l'année dernière. Cette Mission est la première de celles que Sa Maj. a fondées dans ses Etats, en donnant un fond de cent mille écus; dont le tiers du revenu est destiné à huit Missionnaires de la Compagnie de Jesus, & aux frais des Missions: les deux autres tiers doivent chaque année être distribués en aumônes aux pauvres de chaque lieu, pendant le tems des Missions, qui se feront successivement & à perpetuité dans toutes les Paroisses des Duchés de Lorraine & de Bar.

Le Pere de Ménou qui en est le Superieur, a composé à cet effet un Livre intitulé, *Heures du Chrétien à l'usage des Missions, dédiées au Roi*, dont voici l'Epître dédicatoire.

S I R E,

Aimer ses Sujets, s'occuper de leur bonheur, s'intéresser à leur salut, être véritablement le Pere des peuples, le Bienfaiteur des pauvres, & devenir comme l'Apôtre de tous ceux dont on est le Souverain, c'est sous de pareils traits (si grands aux yeux de la Religion) que se présente l'établissement que Vôtre Majesté vient de fonder dans ses Etats: Etablissement, qui, par de fréquentes Missions faites avec zèle dans toutes les Paroisses des Villes & des Campagnes, & par d'abondantes aumônes répandues avec discernement dans le sein de la Veuve & de l'Orphelin, procurera à perpetuité

d'utiles instructions à l'ignorance, & à l'indigence de sûres ressources.

Nous sentons en cette occasion, SIRE, tout ce qu'inspire la plus haute admiration, & tout ce que prescrit la plus juste reconnoissance; l'une se plairoit à retracer ici vos vertus, & l'autre à publier vos bienfaits : Mais, SIRE, de vains éloges vous toucheroient peu, & de stériles remerciemens nous acquitteroient mal : Il est un moyen plus sûr de plaire à V^ôtre Majesté, c'est d'entrer dans ses vûes, de contribuer à l'exécution de ses religieux projets, c'est de remplir les devoirs que nous impose sa pitié, c'est, en un mot, de faire tous nos efforts pour justifier aux yeux du public le choix dont Elle nous honore, en nous établissant comme les Ministres de son zèle, & les dépositaires de ses charités; & voilà, SIRE, ce qui va faire désormais le sujet continuel de nos attentions & de nos soins. Nous allons, dès cette année, commencer une carrière qui ne doit plus finir; nous allons, sous les yeux & sous les ordres de plusieurs grands Prélats, ces Anges Tutelaires qui veillent à la garde de nos Eglises, nous allons nous transporter dans les Bourgades & les Hamaux pour instruire les petits & évangéliser les pauvres : Nous leur rompons à tous en général le pain de la divine parole, & nous leur administrerons à chacun en particulier, selon leurs besoins differens, les secours temporels & spirituels que leur procure v^ôtre pitié généreuse. Nous dévoierons nos veilles & nos travaux à ce saint Ministère, nous y consacrerons nos jours. Ceux qui nous succéderont seront instruits par nous de vos intentions, SIRE, ils les transmettront à ceux qui viendront après nous; nos Neveux jouiront encore de vos bienfaits, & ils envieront notre bonheur.

Ces malheurs des tems; la révolution des siècles, la
 décadence

décadence des Etats, la désolation des guerres, font périr tôt ou tard les monumens, les trophées, les édifices, les titres; mais il n'en est pas ainsi de ces grands établissemens qui ont l'amour du prochain pour principe, & la gloire de Dieu pour objet. Non, SIRE, ce que la charité a gravé dans les cœurs, ce que la Religion a érigé dans ses temples, ce que l'Eglise a consacré dans ses fastes, ne périra jamais; jusques dans les siècles les plus reculés, les Ministres de Jesus-Christ feront encore retentir votre nom, SIRE, dans les Chaires Chrétiennes, & vos largesses iront encore chercher les pauvres dans leurs chaumières: A jamais les peuples élèveront leur voix de toutes parts pour bénir leur Bienfaiteur; & dans les plus doux transports, les peres rediront sans cesse à leurs petits enfans, Ah! il fut un Roi, (son nom ne s'effacera jamais de nos souvenirs) STANISLAS I. fut appelé deux fois sur le trône de Pologne, sa patrie, par les vœux de la Nation; & deux fois la Providence le rapprocha de nous pour faire le bonheur de la France, & pour la consolation de la Lorraine; il regna autrefois sur nos Ancêtres, & il étendit ses soins jusqu'à nous; c'est à ce bon Maître que nous devons encore aujourd'hui le pain qu'on nous donne, & les instructions qu'on nous fait; chaque jour de son Regn fut marqué par quelque nouveau bienfait; que sa mémoire soit toujours en bénédiction parmi nous; ne cessons jamais d'adresser au Ciel des vœux pour ce grand Prince & pour sa Royale posterité; il a immortalisé son zele, & ses bontés pour nous; il est de nôtre devoir d'éterniser pour lui nos prieres & nôtre reconnoissance.

† C'est pour contribuer dès - aujourd'hui à inspirer de si justes sentimens aux peuples, que nous leur présentons, SIRE, ce recueil d'Instructions & d

prieres. Sous quel nom un Livre à l'usage des Missions pourroit-il plus heureusement paroître, que sous le nom auguste de celui qui en est le Fondateur? Le désir de rendre cet ouvrage plus utile à vos Sujets, semble autoriser la liberté que nous prenons de le dédier à Votre Majesté. Daignez l'agréer, SIRE, comme une preuve de notre promptitude à obéir à vos ordres, & de notre zèle à seconder vos intentions. Nous sommes avec un très-profond respect &c.

II. On a annoncé également dans son tems les autres établissemens pieux qui se trouvent actuellement dans les Etats du Roi.

1. Dès la premiere année de son Regne le Roi a établi une Académie de 48. jeunes Gentilshommes Lorrains & Polonois, qui sont élevés sous les yeux de Sa Majesté; on apprend à cette jeunesse avec les principes de la Religion, toutes les sciences nécessaires pour former à l'Etat de grands Sujets.

2. Le Roi a fondé une maison de Charité pour les pauvres infirmes qui vont prendre les eaux minerales de Plombière, & ils y trouvent tous les secours temporels & spirituels dont ils ont besoin.

3. Le Roi fait bâtir une Eglise magnifique à la gloire de Dieu, sous les auspices de Marie, dédiée sous le nom de *Notre-Dame de bon secours*, & il a fait des fondations considerables en faveur de cette Eglise, qui devient chaque jour plus célèbre par le concours & la devotion des peuples.

4. Le Roi a considerablement augmenté la fondation de l'Hôpital de Luneville &c.

AVIS. Le Sr. George Henry, Libraire à Nancy, distribue les Gazettes d'Hollande, & de Berne à juste prix.

S U I S S E.

I. **L**E renouvellement de l'Alliance entre le Roi Très-Chrétien & le Corps Helvetique paroît encore différé, quoiqu'on voye les conditions suivantes qui ont été proposées pour la conclusion de l'Alliance entre le même Monarque, & les Lignes-Grises.

1. Cette alliance ne tend à offenser ni à porter le moindre préjudice à personne.

2. Outre le Régiment & les Compagnies de Grisons qui sont au service du Roi de France, il sera libre à S. M. T. C. de lever autant de Soldats de la même Nation qu'Elle jugera en avoir besoin. Les Officiers qui commanderont ces Corps, ne pourront être que des Grisons.

3. Si les Lignes viennent à être attaquées par une Puissance ennemie, dans ce cas-là elles seront libres de rappeler les Troupes de leur Nation. De plus, le Roi de France leur fournira pendant la durée de la guerre un Corps de deux mille hommes de ses propres Troupes, ou 30. mille livres en argent, argent de Suisse, sans préjudice à un autre Subside annuel qui sera de 9. mille livres.

4. Dans les tems où la recolte aura été mauvaise chez les Grisons, on sera obligé de leur fournir de France, & à un prix raisonnable, les grains qui leur seront nécessaires.

5. Il sera permis aux Grisons de s'établir en France, & d'y commercer de la même maniere que le reste des Suisses.

6. Les Lignes-Grises accorderont à S. M. T. C. le libre passage pour les Troupes qu'Elle enverra en Italie, ou qu'elle en fera revenir; avec cette clause, que celles qu'on y enverra, ne seront point employées contre le Duché de Milan,

Milan, & qu'on ne pourra faire passer sur le Territoire des Ligues, que 400. hommes à la fois.

7. L'Alliance de 1602. sera confirmée & observée de part & d'autre, tant qu'elle ne sera pas contraire à la Capitulation de l'année 1726.

II. Il y a quelques-uns des articles qu'on vient de rapporter, sur lesquels les Grisons assemblés en Diette, ont formé diverses objections: Elles ont été communiquées à Mr. Bernardoni, Ministre de France auprès des Ligues; mais ce Ministre n'ayant point d'instructions pour y répondre, a prié les Ligues de séparer la Diette jusques à un autre tems. La pension de 9. mille livres est l'une des difficultés que quelques Communautés forment, & qu'ils voudroient qu'on rendit plus considérable.

ARTICLE V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Les choses n'étoient pas plus avancées le 15. d'Août au Conclave qu'un mois auparavant. Le Cardinal Aldovrandi a eu sans interruption 31. ou 32. voix qui ont tâché de vaincre l'opposition des Cardinaux zélés, en leur représentant que leur conduite étoit directement contraire aux dispositions de toutes les Puissances, puisqu'il n'y en avoit aucune parmi Elles qui ne se fût déjà déclarée pour ce Cardinal. En effet, l'Empereur avoit chargé les Cardinaux de Sintzendorff & de Colionitz de concourir à son Election: Les Cardinaux de Rohan, d'Auvergne & de Tencin avoient

*vens
au Con-
clave.*

avoient les mêmes ordres du Roi de France : Les Cardinaux Aquaviva & Belluga se sont déclarés pareillement en faveur du même Cardinal de la part du Roi d'Espagne : Les Rois de Portugal, de Pologne, des deux Siciles, & de Sardaigne avoient aussi chargé les Cardinaux qui leur sont affectionnés de travailler à faire réussir cette élection. Il en étoit de même des Républiques, particulièrement de celle de Venise, qui a laissé aux Cardinaux Quirini & Pezzonico la liberté de se déclarer pour le Cardinal Aldovrandi, si la pluralité des voix continuoit à lui être favorable. Le Chevalier de St. Georges s'étoit aussi porté dans les intérêts de cette Eminence. Mais toutes ces déclarations qui valurent au Cardinal Aldovrandi une trentetroisième voix, de sorte qu'il ne lui en manqua plus qu'une pour être canoniquement élu, ne firent que redoubler les efforts du Cardinal Albani & des autres zélés pour empêcher que cette dernière voix ne fût produite, afin de maintenir la liberté du Conclave; aussi trouverent-ils le moyen de faire rentrer le 16. dans leur parti la trentetroisième qui s'en étoit détachée. Toute cette journée du 16. se passa en négociations de part & d'autre. Une partie de la nuit suivante y fut aussi employée.

Le Cardinal Aldovrandi qui avoit déjà remercié plusieurs fois le Cardinal Corsini & les Cardinaux Ministres qui s'étoient réunis pour l'élever au Souverain Pontificat, de l'honneur qu'ils lui avoient fait, les conjura de nouveau de ne plus penser à lui, & pour leur épargner la peine d'un nouveau Traité, il leur proposa de se déclarer avec tout leur parti pour le Cardinal Prosper de Lambertini, Archevêque de Bologne.

*Election
d'un Pape.*

La proposition, quelque peu attendüe qu'elle fut, ne rencontra pas de grandes difficultés, eu égard au grand mérite de l'Eminence proposée : Et comme plusieurs Créatures du Cardinal Corsini venoient de se ranger du côté des zélés, uniquement parce qu'elles ne vouloient pas concourir à l'élection du Cardinal Aldovrandi, elles rejoignirent leur parti naturel qui se fortifia bientôt par la jonction de plusieurs autres, de sorte qu'il fut résolu le soir même de procéder le lendemain à l'élection du Cardinal Lambertini; ce qui s'est fait en la manière accoutumée après la Messe de *eligendo Pontifice*, à laquelle le Sacré College assista dans la Chapelle Sixtine. Ce grand événement fut ensuite annoncé au peuple par les paroles ordinaires que le Cardinal Marini, premier Diacre, prononça à haute voix de la Balustrade du Vatican; sçavoir, *Annuncio vobis gaudium magnum, habemus Papam Eminentissimum & Reverendissimum Dominum PROSPERUM DE LAMBERTINI, Tituli sanctæ Crucis in Jerusalem, Archiepiscopum Bononiensem, S. R. E. Cardinalem, qui sibi nomen imposuit, BENEDICTUS XIV.* L'Artillerie du Château St. Ange fit au même instant ses décharges, de même que la Mousqueterie des Milices rangées dans la grande Place, & les Cloches de toutes les Eglises de la Ville sonnerent. La clôture du Conclave fut ouverte dans le même-tems, & ce qu'on appelle les trois adorations se fit avec les cérémonies usitées dans les instans marqués. Toute la Solemnité étant finie, le Pape ôta ses ornemens Pontificaux, & s'étant placé dans sa chaire, il fut porté à son appartement au Palais du Vatican. Le soir & les deux suivans il y eut des feux

feux de joye & des illuminations par toute la Ville; & le 21. se fit la cérémonie du Couronnement avec beaucoup de magnificence.

Le Cardinal Prosper de Lambertini que Dieu vient de donner pour Chef à son Eglise, après six mois & un jour de Conclave, est né, à Bologne le 31. Mars 1675. & a été créé Cardinal du Titre de sainte Croix de Jerusalem le 30. Avril 1728. Il étoit Archevêque de Bologne, & membre des Congrégations du St. Office, du Concile, des Evêques & Réguliers, & de la Discipline Reguliere. L'étude & les fonctions de ses Charges ont toujours partagé son tems d'une manière fort reguliere.

Le nouveau Pape, qui avant d'être Cardinal, a été long-tems Auditeur de Rote à Rome, est connu parmi les Sçavans par un *Traité sur la Canonisation des Saints*, & par plusieurs autres ouvrages; & depuis quelques années il travailloit à de *Nouvelles Institutions du Droit Canon* pour en faciliter l'étude, lesquelles pourront à present devenir d'autant plus utiles, qu'il pourra par son autorité les faire recevoir partout.

Son caractère est d'être franc, ouvert, affable, complaisant, généreux, pénétrant, ami sincere & fidèle, constant dans ses résolutions, & jaloux des prérogatives & bienféances de son caractère; d'une dévotion solide, d'une charité rare envers les pauvres, d'une humilité sincere & bien réglée. Toutes ces qualités donnent lieu de croire que son Pontificat sera heureux & tranquille, & sa manière de penser en matière de Doctrine, fait espérer qu'il employera sa sollicitude pastorale pour faire cesser le reste des divisions dans l'Eglise.

Benoît XIV. en prenant ce nom, a voulu marquer sa vénération pour la mémoire du Pape Benoît XIII. qui l'a créé Cardinal. Il est de la Maison de Lambertini, l'une des plus illustres de tout l'Etat Ecclésiastique, tant par son origine & son ancienneté, que par ses alliances : Il n'a ni frères, ni neveux, ni autres proches parens, de sorte que le Népotisme ne sera pas une chose qu'on devra craindre sous son Pontificat. Les Dignités & Charges que Sa Sainteté a d'abord conférées, sont les suivantes ; savoir, la Dignité d'Archiprêtre de St. Jean de Latran, au Cardinal Corsini ; l'Emploi de Secrétaire d'Etat, au Cardinal Valenti Gonzaga ; celui de Prodataire, au Cardinal Aldovrandi ; celui de Secrétaire des Mémoires, à Mr. Levizzani ; celui de Secrétaire des Chiffres, à l'Abbé Rota. Le Cardinal Quirini a été fait Préfet de l'Indice & a obtenu une Abbaye de 2. mille écus de revenus à *Brescia* ; Mr. Chigi, Clerc de la Chambre ; Mr. Perella, Président de la Grace ; Mr. Spannocchi, Sousdataire par interim ; le Chanoine Boccapaduli, Aumônier ; Mrs. Strozzi & Corsini, Capitaines des Gardes ; les Marquis Astalli & Cenci qui étoient Chambellans Secrets sous le Pontificat précédent, sont confirmés dans ces Charges ; le Marqui Patrizii est aussi confirmé dans celle de Général des Postes ; l'Abbé Costanzi, est fait Maître de la Garderobe ; Mr. Prosper Colonna, Maître de la Chambre ; Mr. Leproti, confirmé dans sa place de premier Médecin : Le Cardinal Ruffo est créé Vice-Chancelier ; Mr. Carraccioli, Président de la Chambre ; Mr. Merlini, Auditeur du Pape par interim ; Mr. Giustiniani est Sousdataire déclaré ; le Cardinal Passionei, confirmé dans sa Dignité de

de Secretaire des Brefs ; le Cardinal Alberoni, déclaré Légat de Ferrare ; le Cardinal Gotti, Théologien de Sa Sainteté ; le Cardinal Lanfredini, Oeconome de la Maison du St. Esprit : Et le Cardinal Coscia qui a recouvré sa liberté se flatte de recouvrer aussi l'Archevêché de *Benevent*, vacant par la mort du Cardinal Cenci. Celui de *Ferrare*, le Cardinal Delci l'a résigné sans pension.

II. On remarque que le Pape souhaite ardemment de terminer ce qui reste de differends entre le St. Siège & le Roi de Sardaigne, ayant déjà fait appeller le Ministre de ce Prince, & le Cardinal Alexandre Albani pour entendre leurs avis sur les moyens les plus propres de parvenir à cette fin. S. S. désirant aussi d'arranger les Finances du St. Siège qui sont dans un assez mauvais état, Elle a créé une Congrégation qui aura ce soin, & une autre pour examiner la vie & les mœurs des personnes qui sont destinées à l'Episcopat, & qui sera en même-tems chargée de reformer le luxe & la licence du Clergé. Ces Congrégations par lesquelles le nouveau Pape a commencé son Pontificat, sont composées, la premiere, des Cardinaux Alberoni, Accoramboni, Cibo & Aldovrandi ; & la seconde, des Cardinaux Pico, Belluga & Lanfredini.

III. Si toutes les Puissances ont témoigné avoir de l'empressement pour l'Electon du Cardinal Aldovrandi à la suprême Dignité de l'Eglise, leurs Ministres ont témoigné depuis, dans les termes les plus forts, la satisfaction qu'elles ressentoient de ce que le Cardinal Lambertini a été élu pour la remplir, puisqu'on ne pouvoit en attendre qu'un Pontificat également heureux &

& tranquille, ayant toutes les rares qualités qui doivent former un grand Pape.

La plupart des Cardinaux étrangers sont déjà partis pour retourner chez eux. Le 25. le Cardinal Pic de la Mirandole éleva les Armes de la Grande-Bretagne au-dessus du Portail de son Palais, comme Protecteur de cette Couronne; & le jour suivant le Chevalier de St. Georges fut à l'Audience du Souverain Pontife avec le Prince son fils aîné.

IV. *Naples.* Un Traité entre le Roi d'Espagne & la Porte Ottomane fait concevoir d'autant plus d'espérances, qu'on en croit les conditions semblables à celles du Traité de Paix & de Commerce que le Roi a conclu avec le Grand Seigneur. Un autre Traité que Sa Maj. a négocié depuis avec la Régence de *Tripoli*, est aussi signé & même les ratifications échangées. Il y en a encore un autre à conclure avec les Algériens; mais celui-ci rencontrant quelques difficultés, la Cour de Constantinople a envoyé au Dey & à la Milice d'Alger un Decret par lequel elle déclare, qu'elle aura beaucoup de satisfaction de voir leur Régence convenir de la paix avec le Souverain Monarque des deux Siciles. Sur cette déclaration, on ne peut pas douter que les Algériens n'imitent sans plus de délai les Tripolains. Cet exemple de conclure ainsi des Traités avec les Reputliques Barbaresques pourra bien être suivi par les Princes & Reputliques d'Italie, pour ne pas voir les Corsaires courir les différentes mers avec plus de facilité que ci-devant: c'est sur-tout, comme on le croit, le parti que prendra la Reputlique de *Venise*.

Les préfens que le Roi destine pour le Grand Seigneur sont embarqués à bord du *Parthenope*, Vaif-
seau

seau qui fera bientôt voile pour Constantinople.

Il y aura dans peu à la solde du Roi un Regiment de Corfès, S. M. ayant ordonné de le lever, & donné à cet effet des Patentes aux Officiers de cette Nation qui sont à Naples. Le Roi veut en cela imiter le Roi de France, non-obstant une difficulté que ce Monarque & la Republique de Genes ont faite jusqu'ici de permettre de faire des Recrûs dans l'Isle de *Corse*. Ce Corps sera de deux Batallions, chacun de 500. hommes.

La Reine touchant au terme de sa délivrance, les quatre Colleges de la Noblesse ont résolu d'accorder un don gratuit à l'occasion de son accouchement, qui sera d'un million de ducats, si S. M. met au monde un Prince, & de cent mille ducats seulement, si c'est une Princesse : Ils ont réglé en même-tems de donner un don gratuit de la valeur de cette dernière somme, pour chaque Prince ou Princesse dont la Reine accouchera.

V. *Milan*. Tous les jours il arrive des Troupes Imperiales d'Allemagne dans ce Duché, qui ont pris leur route par la *Valtelline*, le *Veronais* & le *Ferrarois*, & dont une partie sera mise en garnison dans la Ville de *Mantouë*. On est toujours d'opinion qu'il en passera bientôt un Corps dans l'Isle de *Corfès*, pour les raisons que nous avons déjà dites. Cependant l'on ne peut rien assurer de positif sur cet article.

On apprend de *Genes* que l'on y est toujours dans une grande agitation par rapport au sort de cette Isle, dont les nouvelles deviennent moins intéressantes depuis que la tranquillité y est rétablie : Car on n'en apprend rien, si ce n'est que le Marquis de Maillebois n'est pas encore
parti

parti de la *Bastie*; qu'il a toujours de fréquentes conférences avec Mr. Dominique-Marie Spinola, Commissaire de la République de Genes; qu'un Détachement de Troupes Françaises a marché d'*Ajaccio* à *Olmeto* pour veiller à la sûreté des Cantons voisins; que le neveu du Baron de Neu-hoff s'est retiré dans les montagnes les plus inaccessibles de l'Isle; & que tous les Mécontents de l'*Isolacci* se sont rendus à la *Bastie*, pour s'y embarquer, & faire voile vers *Livorne*.

La République de Venise, & les autres Etats d'Italie, ne nous présentent que des particularités peu intéressantes, & sur lesquelles on ne s'arrêtera pas, afin de passer à l'Article suivant.

A R T I C L E V I.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. *Vienne*. On ne procedoit pas encore au mois d'Août à la réduction projetée des Troupes; on continuoit au contraire par tout les nouvelles levées, parce que les affaires générales se trouvoient à un période, qui faisoit craindre, que non-obstant la résolution de la Cour de ne prendre aucune part à la guerre entre l'Espagne & l'Angleterre, il ne survint cependant un événement, qui pourroit la forcer à reprendre les armes. Une telle situation des affaires a plus fait l'objet des conférences du Ministère que toute autre, & a tenu toute chose en haleine jusques au commencement de Septembre que l'Empereur s'est enfin expliqué sur le dernier Plan qui lui a été présenté par le Conseil de guerre; concernant la réduction de ses

Forces

Forces de terre de Sa Majesté. Six Régimens entiers d'Infanterie seront réformés, un de Dragons & un de Hussars. Outre cela on doit reformer trois Compagnies dans chaque Régiment d'Infanterie; & deux dans ceux de Cavalerie; de façon que les Régimens d'Infanterie ne seront que de deux mille hommes, & ceux de Cavalerie, que de huit cens, avec cette différence, par rapport aux derniers, que dans chaque Régiment de Cuirassiers il y aura 500. hommes montés & 300. démontés; & dans les Hussars & Dragons 500. démontés, & 300. montés. Mais rien de tout ceci n'est encore arrêté.

II. Il paroît que l'affaire de Mrs. les Comtes de Wallis & de Neipperg ne sera pas portée de sitôt à sa décision; y ayant, comme on le débite, des explications à donner de la part de ces Généraux sur divers chefs dont on veut encore les charger. A l'égard du Comte de Seckendorff, on ne sçait également pas si son affaire avance, ou si elle est mise en oubli.

III. L'entrée de l'Ambassadeur Turc à Vienne a été aussi une affaire qu'il a falu discuter, & sur laquelle ont roulé des conférences même en présence de l'Empereur, lesquelles ont fait prendre une résolution à la Cour qu'on a déclarée à ce Ministre, pour l'obliger à se désister d'une infinité de prétentions sur le cérémonial de son entrée que son ambition lui dictoit bien plutôt que ses instructions, suivant toute apparence. Cette déclaration lui a été remise le 19. Août à son camp de *Schwechet*, par Mr. de Webern, Referendaire du Conseil: Elle portoit en substance « que dans les 20. & 21. articles du » dernier Traité, il a été stipulé qu'à l'égard » du cérémonial, on s'en tiendroit à ce qui a

été réglé autrefois à ce sujet, comme on
 l'a observé en 1719., & lors du dernier
 échange des Ambassadeurs; que lui-même
 Ambassadeur s'étoit engagé à se conformer
 à ce cérémonial, sans plus faire mention
 de la difficulté qu'il avoit suscitée au com-
 mencement, & que conséquemment la Cour
 Impériale avoit tout disposé pour son en-
 trée publique avec une magnificence dont
 on n'avoit pas encore vû d'exemple; mais
 que sous le prétexte d'une maladie, il avoit
 voulu se dispenser ou dégager de ce qu'il
 avoit promis auparavant, de sorte que l'en-
 trée publicque n'avoit pû se faire le 4. de ce mois
 d'Août: Qu'ensuite de ceci S. M. Imp. de-
 mandoit qu'il déclarât dans des termes ca-
 thégoriques & par écrit, si son intention
 étoit de se conformer en tous & chacun des
 points à ce qui est réglé dans le 21. arti-
 cle du Traité définitif, ou en quels points il
 vouloit ne s'y point conformer, & agir con-
 tre ce Traité de Paix.

Une telle déclaration fit enfin prendre le
 parti à Janiby-Aly-Bacha de se soumettre; &
 s'étant de nouveau engagé par écrit, de la ma-
 niere la plus forte, de se conformer en tout au
 cérémonial observé lors de la dernière Ambas-
 sade Ottomane en 1719., il fit le 25. Août son
 entrée publique à cheval, comme on en étoit
 convenu & avec beaucoup de pompe, les huit
 Compagnies Bourgeoises de Vienne y ayant
 assisté.

Le 3. Septembre ce Ministre eut son Au-
 dience publique de l'Empereur, en présence de
 tous les Ministres & Seigneurs de la Cour, &
 y remit les presens du Grand Seigneur; on n'a

pas

pas fait usage d'autre cérémonial que du cérémonial accoutumé en pareille occasion, quoique Mr. l'Ambassadeur se soit donné bien des peines pour y faire faire quelque changement. Ses chameaux & une partie de ses chevaux sont déjà partis pour retourner à *Belgrade*, d'autant qu'il compte de s'y rendre par eau, lorsqu'il partira de *Vienne*.

IV. La grosseffe de S. A. la grande Duchesse de Toscane fut déclarée le 28. Août à la Cour, jour auquel on celebrait l'anniversaire de la naissance de l'Imperatrice Regnante. Le soir la Cour assista à la representation de l'Opera la *Zenobia* qui réussit à souhait. Le 31. le Prince Royal de Pologne & Electoral de Saxe, qui a été de ces divertissemens, est parti pour retourner à la Cour du Roi son Pere. L'Empereur lui a fait avant son départ un present qui consiste dans une Canne, dont le pommeau est de cristal de roche monté en or, & garni par-dessus de deux brillans d'une grandeur extraordinaire, & de plusieurs à l'entour. Le present que l'Imperatrice Regnante lui a fait aussi est une bague de diamans, parmi lesquels celui du milieu est aussi d'une grandeur extraordinaire. Ce Prince s'est fait autant admirer & aimer d'un chacun pendant le séjour qu'il a fait à *Vienne*, qu'à *Naples*, *Rome*, *Venise* & par tout ailleurs.

V. La nouvelle de l'élection d'un nouveau Pape fut apportée le 23. Août de Rome par un Courier. On avoit aussi pris la veille par un Exprés depêché d'*Augsbourg*, par le Comte de *Collredo*, que le Prince de Hesse-Darmstadt, Grand Chanoine de Cologne & de Liege, avoit été élu Evêque d'*Augsbourg*.

On apprend par des avis de *Constantinople*, que le Comte d'Uhlefeld est arrivé en cette Capitale, & qu'il avoit d'abord rencontré quelques difficultés par rapport au cérémonial de son entrée publique qui étoit fixée au 10. d'Août; mais que Son Excellence les avoit sçu lever avec tant de vitesse & d'habileté, que les Turcs se désistèrent le jour même de leurs prétentions, & que l'entrée publique eut lieu dès le lendemain. On a aussi avis qu'il y a eu au mois de Juin deux allarmes à *Constantinople* causées par un grand nombre de mécontents qui s'étoient rendus dans les places publiques avec un Etendart verd, & crians, *Que tous les bons Musulmans viennent avec nous.* Toute la Ville fut en crainte, & en agitation; mais une Brigade qui étoit dans le voisinage fondit chaque fois sur ces rebelles qui furent massacrés pour la plûpart, & même plusieurs innocens avec eux. On a fait depuis sortir de cette Capitale tous ceux qui sont venus s'y établir depuis 4. ans; & donné les ordres pour faire venir de toutes parts les denrées & les provisions dont la disette & la cherté ont occasionné les revoltes qu'on est parvenu à étouffer dans leur naissance.

C'est le 23. Juin, ainsi qu'on l'a appris, que le Grand Vizir a été déposé, à la réquisition des Gens de loi, & sous le prétexte qu'il n'avoit pas assez de severité pour maintenir le bon ordre; mais on sçait qu'il y a eu d'autres raisons de cet événement, & particulièrement celle d'empêcher les Janissaires qui demandoient sa déposition depuis la Paix, de se joindre aux revoltés. Cependant, non-obstant la déférence du Gouvernement à la voix du peuple,

ple, ce Gouvernement est encore actuellement censuré, en ce qu'il ne prend pas des mesures assez efficaces pour s'opposer aux desseins de Thamas-Kouly-Kan; ce sont là les dernières plaintes du peuple mécontent, qui demande aussi la tête du Chef des Eunuques.

VI. *Ratisbonne.* La ratification de la Diète au dernier Traité de Paix conclu entre l'Empereur & le Roi de France, est différée de quelque tems, à cause de quelques objections de divers Princes de l'Empire, sans compter les difficultés des Protestans sur la clause du IV. article du Traité de *Ryswich*. Mais l'affaire du Recours immédiat des Etats à la Diète doit être débattue incessamment, d'où l'on peut s'attendre à des déclarations importantes sur ce sujet. Celle du Recours du Prince Guillaume de Hesse-Cassel fait toujours beaucoup de bruit. Après la lecture faite dans les trois Colleges du Rescrit de l'Empereur dont la substance est inserée dans notre dernier Journal, pag. 207., le Prince de Furstenberg, Principal Commissaire de Sa Maj. Imp. a invité plusieurs fois le Ministre de Hesse de se rendre auprès de lui, mais ce dernier n'ayant pas jugé à propos de le faire, il lui a fait dire « que sachant que Mr. le » Prince n'avoit rien d'agréable à lui commu- » niquer, il le prioit de vouloir bien le dis- » penser d'aller le trouver. » Depuis cette notification le Prince Guillaume de Hesse a adressé aux Directeurs du Cercle du Haut-Rhin une Lettre dans laquelle il expose les raisons de la conduite qu'il a tenuë, par rapport à son différend avec l'Electeur de Mayence.

Le Duc de Wirtemberg a adressé aux Etats de l'Empire une Lettre Circulaire, par laquelle

VIII. *Hannover*. La Cour d'Angleterre fait encore sa résidence dans cet Electorat, s'occupant à diverses affaires d'importance, & prenant aussi les divertissemens de la saison, & des spectacles publics auxquels ont assisté le Prince Frederic de Hesse & la Princesse son Epouse, fille du Roi, qui étoient venus faire quelque séjour auprès de S. M. avec la Princesse Marie de Hesse, & autres personnes du premier rang. Le Comte d'Ostein que l'Empereur a nommé pour résider auprès du Roi, est aussi à sa Cour depuis le 10. d'Août. On ne compte pas que S. M. partira pour retourner en Angleterre avant la fin du présent mois d'Octobre.

IX. *Saxe*. Le Comte Rutowski fut déclaré le 10. Août, Gouverneur de Dresde, Grand Maître de l'Artillerie, & Chef des Gardes du Corps à pied. Le Chevalier de Saxe fut nommé le lendemain Lieutenant-Général des Armées du Roi, & Chef des Gardes du Corps à cheval qu'avoit le Comte Rurowski.

Le 7. Septembre le Prince Royal & Electoral revint de ses voyages à *Dresde* en parfaite santé, & y fit une espece d'entrée publique, où le concours des Habitans fut fort nombreux.

Dès le milieu du mois d'Août une partie des Equipages du Roi a pris la route de Varsovie, aussi-bien qu'une partie de la Garderobe de la Reine qui sera du voyage. L. M. font état de demeurer cette fois-ci quatre ou cinq mois en *Pologne*.

X. On a de *Baviere* la nouvelle qu'il y a un Traité de Subside conclu entre cette Cour & celle de France; selon lequel le Roi Très-Chrétien, à ce que l'on prétend, payera à Son Altesse

celle Electorale de Baviere 600. mille livres par an, pendant plusieurs années. On ne publie pas encore les autres conditions du Traité.

A R T I C L E VII.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD depuis le mois dernier.*

I. **R**ussie. Les apparences d'un accommodement prochain entre cette Cour & celle de Suede, vont tous les jours en augmentant : Il se fera sous la garantie de la France, suivant tout ce qui en paroît ; car les Ambassadeurs de cette Couronne tant auprès de la Czarine, qu'auprès du Roi de Suede, sont dans des conférences continuelles à cet effet. On n'en demeure cependant pas moins sur ses gardes jusqu'à ce que cet événement arrive, les Troupes restans sur pied, & dans leur ancien nombre, & la Flotte de Sa Majesté Czarienne à *Cronstatt*, continuë d'être dans ce Port, composée de 22. Vaisseaux de guerre. On n'en a détaché que quelques Frégates pour croiser dans la mer Baltique.

II. Comme on a eu avis de plusieurs difficultés survenues au sujet du reglement des limites entre la Porte Ottomane & les Provinces de Russie, on a dépêché un Courier au Général Romanzoff, qui est en chemin pour son Ambassade auprès du Grand Seigneur ; & l'on espere que ces difficultés après l'arrivée de Mr. Romanzoff à Constantinople, cesseront, d'autant plus que ce Seigneur n'y fera pas desagrèable, étant déjà connu à la Porte, où il a résidé avec caractère de Ministre, sous le Regne
du

du Czar Pierre I. & sous celui de Pierre II. On peut s'attendre que dès que les difficultés dont il est question seront réglées, on publiera le Traité de Paix conclu devant *Belgrade* entre la Russie & l'Empire Ottoman.

III. La Czarine a rempli une partie des places vacantes par l'exécution des complices de Mr. Wolinski. Mais il y en aura encore d'autres à remplir, si l'on se défait également de plusieurs personnes qui sont toujours détenues à cette occasion. Le fils de l'infortuné Wolinski qu'on a reconnu avoir été impliqué dans les fautes de son pere, a été condamné à un exil, par consideration à sa jeunesse; & ses trois filles ont été rasées & conduites dans un Monastere, pour y demeurer toute leur vie.

IV. Sur ce qu'il doit arriver à *Petersbourg* un Ambassadeur du Roi d'Espagne, Sa Majesté Czarienne a nommé le Prince Czernichoff pour se rendre aussi en Ambassade de sa part à *Madrid*; & ce dernier aura 600. mille roubles d'appointemens par an.

V. *Suede*. On se flatte absolument de l'accommodement prochain des differends avec la Russie, & l'on croit que la conclusion n'en est arrêtée qu'au rapel des Troupes de la Couronne qui sont en *Finlande*, que la Cour de *Petersbourg* sollicite, & que celle-ci ne fait point; parce que l'envoi de ces Troupes en *Finlande* ne s'est fait qu'en conformité à ce qui a été résolu dans la dernière Diette, & qu'afin d'empêcher la Russie de se mêler dans les affaires de ce Royaume, & particulièrement dans celles de l'Élection, lorsque le Trône viendra à vaquer.

Dans l'accommodement qui est sur le tapis, il doit y avoir un article par lequel la Cour
donnera

donnera toutes les sûretés possibles, qu'elle ne prendra aucune part, ni directement ni indirectement des affaires domestiques de ce Royaume; & la même chose devra s'observer au contraire du côté de la Suede quant aux affaires de Russie.

VI. Il est décidé qu'il y aura encore cette année une nouvelle Diète générale. La résolution en a été subitement prise, au grand contentement de ceux de la Nation qui la désiroient depuis long-tems. Voici à ce sujet la traduction de la Lettre circulaire que le Roi a fait publier.

FREDERIC, par la grace de Dieu, Roi de Suede, des Goths & Vandales &c. Landgrave de Hesse, &c. Nous assurons de nos bonnes grâces & faveur particuliere, de nôtre bienveillance & affection, nos amés & loyaux Sujets, les Etats du Royaume, Comtes, Barons, Evêques, Nobles, Ecclésiastiques, Officiers Militaires: Bourgeois & Communautés qui se trouvent dans l'étendue du Royaume de Suede & de la grande Principauté de Finlande.

Comme dans l'obligation où Nous sommes de travailler sans relâche au bien du Royaume, Nous n'avons rien plus à cœur que d'aviser, conjointement avec le Senat du Royaume, dans toutes les circonstances, à ce qui peut contribuer à la prospérité, la sûreté & la gloire de la Couronne, de même que de mettre à exécution les Résolutions que les Etats du Royaume prennent dans leurs Assemblées; il n'est rien qui soulage plus efficacement nôtre sollicitude, & qui Nous aide davantage à porter le fardeau de la Régence, que lorsque Nous avons la satisfaction
de

de voir les Etats du Royaume assemblés, de délibérer avec eux sur les véritables intérêts de l'Etat, d'apprendre leurs avis & d'être secondés de leur puissante approbation. Nous nous reconnoissons redevables à la benediction du Ciel de ce que depuis la dernière Diette plusieurs Affaires ont eu un si heureux succès, qu'on peut déjà se venter d'avoir fait un grand Ouvrage, & s'en promettre à l'avenir de plus grands avantages. Nous regardons en particulier comme une faveur extraordinaire de Dieu que le Royaume, qui au moyen des mesures qu'on a prises au dedans & des Alliances qu'on a au-dehors avec les Princes voisins & autres Puissances, se trouve en état de n'avoir rien à appréhender pour sa tranquillité, a joui jusqu'ici d'une Paix non altérée, Nous sentons néanmoins que Nous devons tourner nos vûes à faire appuyer par de nouvelles délibérations avec les Etats du Royaume ce qui a été si bien commencé pour son lustre & son avantage: Et comme, en égard à la situation présente des affaires de l'Europe, aux changemens qui sont arrivés, & à ceux qu'on voit en perspective, la précaution & la prudence demandent que Nous avisions à tems à ce qui peut être utile ou nuisible à l'Etat, & que Nous prenions les mesures & arrangemens convenables pour assurer, avec la grace de Dieu, & sa tranquillité & sa réputation; il nous paroît que Nous ne pouvons le faire dignement que de l'avis & du consentement des Etats. Ce leur est à la vérité une incommodité frayeuse que de tenir une nouvelle Diette avant le terme limité par la dernière, qui a été de si longue durée; mais quand Nous envisageons le zèle & l'amour qui animent nos fidèles Sujets pour Nous & pour le Royaume, Nous sommes persuadés qu'ils sont disposés à sacrifier pour le bien & la défense de la Patrie leur vie, & à plus forte
raison

raison leurs biens, conformément à la promesse qu'ils ont faite, tant dans la formule de la Régence & dans l'Ordonnance concernant les Diettes, que dans le résultat de la dernière, de se rassembler aussi-tôt à notre Convocation, au cas qu'avant le terme fixé l'intérêt du Royaume ou quelque événement imprévu nous mit dans la nécessité de demander leur secours & conseil. Nous avons jugé à propos, de l'avis du Senat du Royaume, d'abreger ce tems & de convoquer les Etats du Royaume pour le 15. du mois de Decembre prochain à une Diette générale à tenir dans notre Residence à Stockholm : Esperant du reste, que nos fidèles Etats procederont à une résolution finale avec une union & promptitude proportionnées à la grandeur & importance des affaires, afin que leur Assemblée soit d'autant plus courte & moins à charge au Royaume, & qu'un chacun puisse s'en retourner d'autant plutôt chez soi.

A ces Causes, Nous vous ordonnons & commandons de vous rendre ici sans excuse ni délai pour le 15. du mois de Decembre prochain, voulant que ceux d'entre les Etats qui ont accoutumé d'envoyer ici des Plénipotentiaires, ou Députés, suivent en cela l'Article XLVII. de la Formule, & les VI. & VII. de l'Ordonnance touchant les Diettes, & munissent ceux qu'ils auront choisis, des Instructions & Pleins-pouvoirs nécessaires, & conçus comme le prescrit l'Ordonnance touchant les Diettes. Nous ordonnons pareillement que chaque Regiment des Forces de Terre envoie ici pour assister à la Diette son Colonel, ou en son absence son Lieutenant Colonel avec deux Capitaines; & que des Forces de Mer soient députés pour l'Amirauté de Carelscron un Pavillon & deux Commandeurs, ou Capitaines pour l'Escadre de Stockholm, celui qui la commande avec un Commandeur, ou Capitaine, & pour celle

de

de Gottenbourg le Pavillon Commandant avec un Commandant, ou Capitaines, afin que nous puissions proceder à l'ouverture de la Diette, vous faire nos gracieuses propositions, & le tout étant terminé, vsus congédier d'autant plutôt pour retourner chez vous, &c. Donné à Stockholm dans la Sale du Senat le 25. Août. 2740.

Le Comte de Tessin, Maréchal de la dernière Diette, qui est en France depuis sa clôture, est attendu de retour à *Stockholm* avant l'ouverture de celle que nous annonçons. Cette Diette fera, à ce que l'on peut penser, autant & peut-être plus de bruit que la dernière; sçavoir si elle n'aura pas encore des suites plus remarquables; car l'on remarque que le nouveau & l'ancien Ministère, qui sont les deux partis dans lesquels la Nation est divisée, travaillent publiquement à se fortifier pour arriver à leur but & triompher l'un de l'autre.

La place ne nous permet pas d'entrer dans ce qui se présente du *Dannemarc* & de la *Pologne*, qui d'ailleurs n'ont rien de fort intéressant pour nos Lecteurs. On reprendra à cet égard le mois prochain ce que nous sommes obligés de passer, avec ce qu'il y aura à rapporter dans la suite.

ARTICLE VIII.

Qui contient les Naissances, Mariage & Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. Le 10. Août la Princesse épouse du Prince héréditaire d'Anhalt Dessau, accoucha d'un Prince à Dessau.

La Comtesse Epouse du Comte Maurice-Guillaume d'Isenbourg, née Comtesse de Stollberg, & la Comtesse de Coigni, Epouse du Comte de ce nom, Maréchal de Camp, & Colonel des Dragons au service de France, font toutes deux accouchées chacune d'un fils le 23.

Le même jour à cinq heures du soir, la Princesse Anne de Russie, épouse du Prince Antoine-Ulrich de Brunswick-Lunebourg, accoucha heureusement d'un Prince à *Petersbourg*, dont la naissance fut annoncée au peuple par le Canon de la Forteresse de l'Amirauté.

II. *Mariage*. Le Duc d'Ursel épousa le 15. Août à *Vienne*, dans la Chapelle du Nonce du Pape, la fille unique du Prince de Lobkowitz.

III. *Morts*. Le 4. Août mourut à *Paris* Dame Gabrielle-Anne de Froulay de Tessé, veuve de Messire Louïs-Nicolas le Tonnelier-Breteuil, Introduceur des Ambassadeurs.

Messire Denis-Auguste, Comte de la Fare-Tornac, Maréchal des Camps & Armées du Roi de France, & Gouverneur de Villefranche &c. est mort le 10.

Le 15. la mort enleva à Paris Messire Mathieu Cooke, Lieutenant-Général des Armées du même Monarque.

Marie-Adelaïde de Gramont, veuve de François Armand de Gontaut, Duc de Biron, Pair de France, Brigadier des Armées du Roi, a payé le même tribut à l'âge de 40. ans.

Don Antoine de Orbe, Archevêque de Valence, & Inquisiteur Général, est aussi mort. ■

A D D I T I O N.

ON est presentement informé que l'Escadre Espagnole du *Ferrol* est allée aux Indes Occidentales, où l'on doit s'attendre qu'elle rentrera une expédition importante; & ce que l'on sçait de cette Escadre, c'est qu'elle navige sous les auspices d'un vent qui lui est ami.

Rien n'est plus certain, au contraire, que l'Amiral Norris qu'on croyoit déjà sur les côtes d'Espagne, a de nouveau regagné les Ports de son Pays, forcé par les vents qui ne veulent lui faire aucune grace: Il est revenu à son séjour de *Torbay*, & il y employe son tems à faire réparer les dommages que le gros tems a causé à ses Vaisseaux, & sur-tout au Vaisseau le *Cumberland*, Vaisseau Amiral de son Escadre, & choisi à cet effet depuis le *Boyne*, & après l'échec arrivé au Vaisseau la *Victoire* dont on a parlé. Le Vaisseau le *Cumberland* portant sur son bord le Duc de *Cumberland* avec l'Amiral Norris, a eu une telle voye d'eau, qu'on doute qu'il puisse être réparé à tems, pour pouvoir servir cette année. On avoit ceci à ajouter à la nouvelle déjà raportée du retour à *Ste. Helene* du Vice-Amiral *Baichen*, du Chef d'Escadre *Anson*, & du Lord *Cathcart*.

Mais à ces nouvelles, nous joindrons encore celle qui n'est pas moins intéressante pour les suites, puisque c'est la nouvelle que les Escadres Françaises de *Brest* & de *Toulon* ont mis à la voile, avec toute aparence pour se rendre aussi en *Amérique*.

Les motifs qui ont engagé le Roi Très-Chrétien à cette résolution, sont à deviner, mais on les croit fondés sur ce que les derniers armemens de l'Angleterre menaçoient les possessions Espagnoles en *Amérique*.